

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : Harbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : Harbour 1243
Rédaction : Harbour 3679
Gérant : Harbour 4897

LE DEVOIR

Vol. XXIII — No 239
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Le dernier incident Bennett

Ce qu'en dit le "Soleil" — La leçon qu'il comporte — Faisons notre part!

Il s'est passé l'autre semaine, à Ottawa, un incident sur lequel il convient de revenir. Nous en empruntons le récit au correspondant parlementaire du Soleil, M. Georges Léveillé, qui l'a naturellement marqué de son humeur particulière.

Voici donc ce qu'écrivait M. Léveillé:
Ottawa, 15. — Quelqu'un a dû nous changer notre Monsieur Bennett. Ceux qui l'ont connu rébarbatif, hargneux, volontaire, la tête près du bonnet, n'en reviennent pas.

Qui aurait dit que M. Bennett, après ses sorties d'il y a deux mois contre ceux qui lui réclamaient un peu plus de justice pour la langue française — une des deux langues officielles du pays — se montrerait maintenant aussi gentil envers les députés de la province de Québec? C'est à n'y pas croire.

L'autre jour donc, M. Bennett a déposé un petit livre bleu, un de ces petits livres imprimés en anglais, qui avait trait aux traités conclus lors de la conférence impériale de juillet dernier.

Et M. Bennett, en le déposant, s'excusait de ne pouvoir simultanément déposer la copie traduite en français. Il n'y avait pas de sa faute, disait-il, ni de la faute des traducteurs. Les documents avaient été livrés à l'imprimerie sitôt que les ententes diplomatiques l'avaient permis, et il n'y avait pas moyen, malgré le bon vouloir des traducteurs, de faire imprimer la copie française.

Hier, tout au commencement de la séance, avec un plaisir évident, M. Bennett s'est levé. Il tenait en main un petit livre à couverture bleue, en tout semblable à celui qu'il avait déposé l'autre jour.

"J'ai le plaisir, dit-il, de déposer devant les membres de cette Chambre le texte français des accords conclus lors de la conférence. Je regrette qu'il se soit écoulé quelques jours entre la déposition du texte anglais et celle du texte français mais les députés conviendront qu'il n'y avait pas de notre faute et que nous avons procédé avec toute la diligence possible en la circonstance."

M. Bennett, avec le petit air chagrin du monsieur qui a quelque chose à se faire pardonner, expliqua longuement la raison du retard. L'imprimerie a travaillé jour et nuit à aligner les phrases du texte anglais. A mesure qu'une galée était prête, elle était transmise aux traducteurs. Toutefois, il n'y eut pas moyen de fabriquer les deux textes simultanément. Cela est évidemment bien regrettable, convient le premier ministre, mais il espère que les députés de la province de Québec ne lui en tiendront pas compte, mais sauront reconnaître la bonne volonté manifestée par le gouvernement.

Et, ajoute le premier ministre, nous avons quand même réussi un tour de force mercredi, car nous avons fait tenir les galées françaises des accords aux courriers parlementaires, à mesure qu'elles sortaient des presses de Sa Majesté quelques heures à peine après la déposition du texte anglais.

Ce qui s'est passé, c'est probablement qu'à la suite des violentes protestations suscitées par les incidents de la Conférence impériale, M. Bennett s'est avisé qu'un certain nombre de Canadiens français tout au moins voulaient sérieusement qu'on les traitât sur le même pied que leurs concitoyens de langue anglaise.

Il s'efforce de profiter de la leçon. C'est à nous, maintenant, qu'il appartient de prolonger l'effort, de faire voir, sans nous lasser, avec insistance et méthode, que nous entendons bien, et partout, exiger cet égal traitement; c'est à nous qu'il appartient d'en faire voir la justice et la possibilité.

M. Bennett est entré dans une bonne voie. Sachons lui faciliter la marche en avant et lui montrer les obstacles, très et trop nombreux encore, dont il importe de la débayer, cette voie.

Ce ne sera probablement pas l'affaire d'un moment; mais, avec de la persévérance, on vient à bout de presque tout.

Et, surtout, faisons notre part! Faisons notre part en réclamant, auprès des gouvernants, une pleine justice, en leur faisant voir que nous sentons et ressentons l'injustice; faisons notre part en donnant tout de suite à notre langue, partout où cela ne dépend que de nous, la place qui lui revient.

Il faut bien voir les choses telles qu'elles sont. Il y a vingt-cinq ans, c'était avant la fondation du Devoir et d'autres journaux du même type, nous avons entendu un homme politique de langue française, assez haut coté dans son parti, qui n'était pas celui de M. Bennett, se moquer du postage-stamp patriotism de ceux qui voulaient que les timbres affichent le caractère bilingue de notre pays; nous avons lu dans un journal français, qui n'appartenait point, lui non plus, au parti de M. Bennett, qui réclamer pour les Canadiens français un traitement égal à celui de la majorité, c'était un anachronisme. Confessons que ce n'était pas de nature à inciter les Anglo-Canadiens à être très généreux à notre endroit, ni à les convaincre que nous tenions beaucoup à l'égalité de traitement.

Ces paroles, heureusement, appartiennent au passé et personne, chez nous, n'oserait plus les répéter. Mais que de choses encore nous avons à remettre dans l'ordre! Que de réclamations nous avons à formuler, que d'oublis à réparer, que d'erreurs à rectifier!

Hâtons la besogne! Le dernier incident nous montre que les fruits peuvent mûrir vite — plus vite même parfois qu'on n'osait l'espérer...

Omer HEROUX

sobres, de briques crème. L'ensemble est imposant et on évoque le spectacle splendide qui, une fois le canal de navigation en usage, s'ouvrira aux navires oblatant à gauche ils feront face à cette immense construction illuminée la nuit. Tout n'est pas terminé, mais il manque bien peu de chose. Quelques tuiles ici et là. Cela, c'est l'accessoire. Turbines et dynamos sont des chefs-d'œuvre de précision et de netteté. Beau, est-ce beau cette mécanique? L'esthétique, qu'est-ce, sinon l'harmonieuse adaptation des moyens à la fin? Et ici le ronronnement orageux des dynamos est comme la musique qui exprime cette harmonie.

L'usine vend 65,000 H. P. à l'heure actuelle, mais dès maintenant elle pourrait disposer de 140,000 H. P. de plus et à un prix intéressant. Qui le sait? Cette ignorance est la tragédie de la Beauharnois et la ruine de ceux qui, de bonne foi, y ont mis des fonds. Le groupe de la Sterling a fondé un signe des politiciens sur la Beauharnois, quand tout était prêt à marcher, voire déjà en marche. Ces parasites ont amené à la compagnie un ingénieur de valeur, mais au tempérament de fonctionnaire. Il ne sait pas vendre la proposition de la Beauharnois. Dans des temps comme l'actuel, on n'attend pas le client, on va au-devant, on le cherche, on le crée au besoin. Si le véritable auteur du projet, qui consacre encore 12% d'intérêts dans la compagnie, n'était au dehors, la situation serait différente. De fait, pourquoi n'a-t-il pas résisté davantage aux intrus? Je le lui demande, il a un de ces mots de gens qui regardent les choses avec l'oeil à la pique des courtiers des bois. "La compagnie était naissante, quand sont venus les politiciens. Un gars se bat mal avec un bébé dans les bras". Cela est dit en français, en bon français du Lac Saint-Jean, car M. R.-O. Sweeney parle sa trébuchante langue de guide avec une volubilité plus que canadienne, mais seille!

Le voilà sur la pente de la rêverie. "C'est ici que j'ai passé des heures et des heures, près de l'eau, un jour de 1926. Après avoir longtemps jonglé, je vais chez les cultivateurs, je sonde les puits, je fais des relevés. Mon plan était arrêté. J'ose dire qu'il n'a pas été modifié substantiellement. Et les estimés étaient, pour ce qui est fait aujourd'hui, de 880,000,000. On a déboursé \$70,000,000. Et cela bien que l'oeil du maître manquant, qu'il n'y ait même pas de président de la Beauharnois. Ce n'est l'affaire de personne aujourd'hui. Si nous avions pu continuer les négociations, en dépit de la crise, une usine serait déjà établie qui absorberait les 140,000 H. P. de surplus et l'intérêt sur les obligations de première et seconde hypothèques serait déjà gagné. Mais il faut que l'Europe et les Etats-Unis sachent que Beauharnois existe! Il faut pour cela le leur dire, les convaincre. Songez qu'avec l'achèvement complet de l'entreprise, on pourrait un jour fournir d'électricité tout l'Etat de New-York à 10 ou 11 piastres le cheval-vapeur."

Que de choses à dire encore. Mais il faut conclure. Nous avons passé au contrôle où, en poussant une manette, on peut ouvrir les vannes à quatorze milles plus haut, au lac Saint-François, ou les fermer; on l'on peut fermer ou ouvrir aussi les écluses à l'usine et immobiliser les turbines de 50,000 H.P. Nulle part nous ne nous sommes comportés autrement que des étrangers. Le personnel ne connaît pas M. Sweeney, ne le salue pas. Il n'est plus chez lui. Il est dépossédé.

Nous rejoignons notre automobile près de l'immense usine aux pieds de laquelle bouillonne le courant qui vient de fournir un prodigieux effort. Et en voyant notre cicérone, le véritable créateur de l'entreprise, attacher un long regard sur son oeuvre, je songe au vers du poète: Ma maison me regarde et ne me connaît plus.

L. D.

Bloc-notes

Une "explication"

Le Soleil, qui a l'air embarrassé de la lettre que M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la justice, lui a adressée par rapport à la reproduction dans ses colonnes de l'article de la Patrie contre notre ancien directeur, — lettre que le Soleil s'est du reste gardé de reproduire, — a tenté hier cette explication de son silence tenace: "Le Devoir publiait vendredi dernier une lettre de l'honorable M. Lapointe à nous adressée, dans laquelle l'ancien ministre de la justice désapprouvait un article de la Patrie où M. Bourassa était pris à partie. Le confrère nationaliste a l'air de s'étonner que la lettre de notre ami, M. Lapointe, n'ait pas paru dans notre journal. La chose s'explique pourtant d'elle-même. L'article où M. Bourassa était de la Patrie et non de nous. La lettre de M. Lapointe s'adressait donc uniquement à ce journal montréalais, en sorte que c'est dans ce dernier qu'elle devait paraître et "non chez nous". Cela s'explique, n'est-ce pas? C'est une pitoyable explication. Le Soleil a reproduit l'article de la Patrie, en y ajoutant un titre délégué, en caractères gras. Il ne dit rien de cela dans son "explication", rédigée avec mauvaise foi, comme

si l'article n'avait paru que dans la Patrie. Et se moque de ses lecteurs et de son public, — de ceux du moins qui sont intelligents. La lettre de M. Lapointe était adressée à lui, le Soleil, pour lui, le Soleil, et à cause de la reproduction dans ses colonnes de l'article injurieux de la Patrie. C'était à la fois une juste mise au point, et un camouflet au Soleil. Le Soleil a fait la grimace et s'est tu. Est-ce qu'il ne croit pas, lui qui est si fort sur les reproductions "à titre documentaire", qu'à ce seul titre, il aurait dû reproduire la lettre de M. Lapointe au directeur du Soleil? C'eût été un document intéressant pour ses lecteurs. Et M. Lapointe doit compter pour quelqu'un. Mais le Soleil ne tenait pas à s'exhiber à ses yeux avec la marque fort visible d'un soufflet sur sa face rouge, — d'un soufflet venant de l'un de ses amis politiques qui, Dieu merci, a une autre et plus haute conception de l'honneur et de la loyauté que n'en a la direction du Soleil.

Un congrès
Une trentaine d'hebdomadaires régionaux français de notre province auront samedi prochain, aux Trois-Rivières, un congrès où ils entendront former une association solide et, dit-on, indépendante de toute influence de partis, afin de promouvoir leurs intérêts, au sens le plus large du mot. Ces hebdomadaires atteignent ensemble plus de 150,000 familles de notre province. Il y en a des bleus, des rouges et des indépendants. On a déjà prétendu former dans notre province, il n'y a pas des années, une association dont le but secret était d'impressionner les hebdomadaires, du point de vue politique, et d'en faire des tenants d'un parti, envers et contre tous. L'idée n'a pas abouti, serait toutes sortes de raisons qu'il serait trop long d'exposer. Cette fois, on nous assure qu'il n'y a pas de préoccupation de cet ordre au fond de la nouvelle association. C'est tant mieux. Nos hebdomadaires ont toutes sortes d'intérêts d'ordre matériel en com-

A OTTAWA

"La surenchère du loyalisme impérial et économique"

C'est ainsi que le député Heaps, de Winnipeg, qualifie justement le débat qui se poursuit — M. King relance M. Bennett — "Augmenter de 50% le tarif Dunning de 1930", par rapport à la préférence britannique

MM. STEVENS ET HEAPS PARLENT

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 17. — L'Israélite Heaps, député travailliste de l'une des circonscriptions de Winnipeg, a eu le mot de la journée: la surenchère du loyalisme impérial et économique.

Ce mot définit bien le débat qui s'est poursuivi en marge de la ratification — à prévoir, sans aucun doute possible — des accords de la conférence impériale de l'été dernier.

M. Bennett avait, mercredi dernier, prononcé un assez long discours en proposant la ratification des accords en question. Il avait déposé le texte définitif des accords et il s'était vanté d'avoir fait, sinon mieux, du moins plus que sir Wilfrid Laurier dans la voie de la préférence tarifaire britannique.

Cet après-midi et ce soir — car M. Mackenzie King ne peut jamais épuiser ses forces oratoires en une seule séance parlementaire — le chef libéral a relancé, à sa force, le chef conservateur et parlé 3 heures et 40 minutes.

Si les libéraux reprennent le pouvoir, ce dont M. Mackenzie King ne doute pas, leur première préoccupation sera d'augmenter encore, de 50 pour cent, le tarif de 1930, ce que nous appelons notre préférence britannique et qui se trouve être en réalité notre préférence douanière à l'endroit de la Grande-Bretagne. M. Mackenzie King ne veut pas de marchandage. Il se sent généreux. Le Canada doit donner, donner sans recevoir ou plutôt sans rien exiger en retour de ce qu'il donne. Ce qu'il donne, semble penser M. Mackenzie King, lui reviendra par surcroît.

Le chef libéral, en un discours de près de quatre heures, a fait de multiples reproches au chef conservateur de notre actuel gouvernement. Il lui a surtout reproché de vouloir imposer sa doctrine du protectionnisme d'abord à la Grande-Bretagne et ensuite au parti libéral canadien.

Dans le cas de la Grande-Bretagne, M. Mackenzie King n'est pas loin de penser que c'est déjà fait, puisque les accords de la conférence impériale d'Ottawa ont été signés et que les derniers détails ont été arrêtés. Même de ce côté-là, il reste toutefois un danger, que M. Mackenzie King n'a pu s'empêcher de signaler, celui d'une crise ministérielle à Londres encore plus grave que celle qui s'est produite récemment. En ce qui nous concerne, M. Bennett, après avoir imposé ses principes protectionnistes à la Grande-Bretagne, n'aurait-il pas l'intention de les imposer à tout le parlement canadien, y compris l'opposition libérale? M. Mac-

kenzie King l'a prévenu que l'opposition libérale ne s'en laissera pas imposer de cette façon. Les libéraux, en matière tarifaire, ne reconnaissent qu'une doctrine, celle du libre-échange. S'il leur est arrivé parfois d'avoir recours à une hausse de tarif, c'est simplement comme moyen de procurer des revenus au trésor. Le tarif, en tant qu'instrument protectionniste, ne leur dit rien qui vaille. Ils opposeraient donc à la mesure de ratification de M. Bennett, si les règlements le permettent, un amendement dont M. Mackenzie King a donné lecture, en terminant son discours, mais sans le proposer.

M. Mackenzie King pouvait-il proposer son amendement? M. Mackenzie King lui-même en doutait. En tout cas, il l'a dit. Il a demandé l'avis du président, M. Black, qui, lui-même, avait des doutes et qui a préféré attendre, probablement jusqu'à mardi, pour rendre une décision. Question de procédure, en somme. Le chef libéral est pu et dû passer par là-dessus, d'autant plus qu'il y avait un doute sérieux. Et le président de la Chambre, l'estimable M. Black, n'est pas homme à peser des cas de conscience politique de ce genre. Toutefois, il a dû lui arriver de peser des pépites et de la poudre d'or.

Mais qu'est-ce que cela, à côté des cas de conscience politique, surtout quand un tel cas de conscience relève du code de procédure parlementaire?

En tout cas, voici le texte de l'amendement dont M. Mackenzie King a donné lecture, sans le proposer, et qui sera probablement présenté ces jours-ci par un autre libéral en vue — M. Ralston, probablement.

L'amendement

Que tous les mots après "que" soient biffés et remplacés par les suivants:

1.—En ce qui a trait à la convention de commerce passée le 20 août entre les représentants de Sa Majesté au Canada et les représentants de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, la Chambre approuve les termes de la convention qui contiennent une réduction des droits actuels, aussi bien que ceux qui d'aucune manière tendent à augmenter les possibilités d'une plus grande demande pour les produits du Canada.

2.—La Chambre condamne très fortement les termes de la Convention qui augmente un tarif déjà déraisonnablement élevé.

3.—La Chambre désapprouve, dans les termes les plus énergiques, l'effet de la convention par laquelle

ils ont, tout autant que les quotidiens formés en association pour l'étude de leurs problèmes, droit de se grouper et de se réunir. Si le congrès des Trois-Rivières aboutit à un groupement du genre de celui de la Canadian Daily Newspaper Association, on n'y a rien de politique ni de partisan, il n'y a rien à redire à cela, que de l'encourager. L'hebdomadaire régional est d'incontestable utilité, pourvu qu'il ne soit pas un organe de basse politique, destiné à servir les étroits calculs de celui-ci ou de celui-là. Un bon nombre de nos hebdomadaires sont d'un type recommandable; et l'on ne saurait que les encourager à s'unir sur un terrain d'entente ouvert à tous ceux qui sont de bonne foi.

En France

L'autre matin, l'Événement a affirmé que M. Taschereau devra emprunter bientôt, et proposé qu'il aille chercher de l'argent sur le marché français, où il y en a tout plein, par le temps qui court, et à des conditions faciles. La province de Québec, dit l'Événement, est une importante cliente du marché français, elle achète là depuis 1918 des milliers de gallons de vins de tout genre, chaque année, elle est bien vue en France et si M. Taschereau voulait y obtenir des fonds, il pourrait en obtenir, d'autant que la population de notre province a, dans le passé, assez largement souscrit à certains emprunts de villes françaises. Le Chronicle-Telegraph trouve cette idée de l'Événement fort heureuse. Pour ce qui est du premier ministre, qui est en même temps trésorier provincial intérimaire, il n'a encore rien dit de tout cela. Peut-être répondra-t-il, si on l'interrogeait là-dessus — c'est ce qu'il a fait à propos du rapport relatif aux finances de l'Université de Montréal, — que c'est la matière d'ordre privé. Ce qui veut simplement dire que cela n'est pas de nos affaires. M. Taschereau est parfois pince-sans-rire.

G. P.

geât sa politique fiscale et qu'elle imposât des droits de façon à ce qu'une préférence puisse être accordée par la suite. Laurier, en demandant une réduction ou la disparition de droits douaniers, agissait autrement.

Il existe une différence essentielle entre la politique libérale et celle du gouvernement actuel. Les libéraux ont toujours voulu créer une préférence par l'abaissement des tarifs douaniers tandis que les conservateurs se sont toujours faits les avocats d'une politique de préférence fondée sur l'augmentation de la protection. Les libéraux en d'autres termes, préchent le libre-échange. Quand ils ont été dans l'obligation de hausser les tarifs douaniers, c'était pour se procurer des revenus et non pour augmenter la protection.

C'est ce que Laurier a nettement posé à la conférence impériale de 1902. Il ne cherchait pas à se mêler de la politique fiscale de l'Angleterre ni à dicter à celle-ci une ligne de conduite.

Non seulement Laurier, mais tous les autres ministres canadiens, à l'exception de M. Bennett, ont toujours eu une attitude de ce genre, n'osant jamais demander à la Grande-Bretagne de modifier sa politique fiscale de manière à donner une préférence au Canada. Sir John A. Macdonald et sir Robert Borden ont agi exactement comme cela.

En 1923, M. King se rendit lui-même à Londres pour la conférence impériale. Les représentants de l'Angleterre lui demandèrent s'il voulait obtenir la préférence sur le marché anglais, préférence que l'on accorderait au Canada en augmentant le tarif général. Il répondit que le Canada apprécierait toute préférence que l'Angleterre voudrait bien lui consentir, mais que c'était à l'Angleterre d'en décider, laissant entendre que les préférences accordées par le Canada à l'Angleterre avaient pour but d'en faire bénéficier notre pays d'abord et que le gouvernement canadien ne demanderait pas à l'Angleterre, par exemple, une taxe sur la nourriture à titre de compensation.

Les libéraux ont toujours compris la préférence britannique comme moyen de soulager le consommateur par l'abaissement du coût de production et, partant, du coût de la vie. Une grande vérité que le gouvernement actuel a commencé à oublier c'est qu'un pays ne peut faire du commerce extérieur en restant tout seul. M. Bennett lui-même a dû finir par en convenir. Dès 1923, le Canada soumettait à la Grande-Bretagne une liste d'articles sur lesquels il aurait eu avantage d'accorder une préférence. A la conférence de cette année-là il fut question que le gouvernement britannique prépare de son côté un programme douanier pour le soumettre au Parlement. En somme, les préférences de 1932 ressemblent beaucoup à celles de 1923.

Un conservateur: S'il s'agit de préférences identiques, pourquoi vous y opposer?

M. King: Parce qu'il y a une différence essentielle entre elles. La conférence de 1923 fut suivie d'élections en Angleterre et le programme en question fut mis de côté. En 1932, ces préférences sont imposées au peuple; elles lui sont imposées comme une doctrine de haute protection. Après la conférence de 1923, il n'y a pas eu de mouvement contre le Canada parce que le Canada n'avait pas cherché à forcer la main à l'Angleterre.

Le peuple devait se prononcer

Avant de remanier les tarifs de telle sorte qu'une taxe sur la nourriture se trouvera imposée à la Grande-Bretagne, on devrait donner au peuple canadien et au peuple anglais l'occasion de se prononcer. Un gouvernement ne devrait pas lier un pays sans que les citoyens aient d'abord donné leur consentement.

La conférence de 1930 fut une faillite complète parce que, pour la première fois dans l'histoire de l'Empire, un Dominion cherchait à imposer ses vues à la Grande-Bretagne; les délégués canadiens disaient à la Grande-Bretagne qu'il ne pourrait s'agir de négocier tant qu'elle n'aurait pas modifié sa politique fiscale. La Grande-Bretagne n'était pas alors disposée à ce changement. En somme chaque pays doit être maître chez lui. Il est vrai que, depuis 1923, la Grande-Bretagne a modifié sa politique fiscale mais cela ne justifie pas les procédés.

(Suite à la page 2)

Avis à ceux qui voyagent
Tous billets, Europe et partout, Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphonez HARBOUR 1241.

La session fédérale

Nos comptes rendus parlementaires — Bonne occasion pour faire de la propagande

La session fédérale vient de s'ouvrir. Elle promet d'être particulièrement intéressante. Nous en donnerons quotidiennement les comptes rendus complets et les plus vivants.

C'est une excellente occasion de pousser la propagande. Que nos amis veuillent bien en profiter. N.B.—On peut s'inscrire pour quatre mois (prix: \$2.00) et, au bout de quatre mois, recommencer.

La surenchère du loyalisme impérial et économique

(Suite de la première page)

dés du premier ministre canadien. S'imaginer-t-on ce que draient les agriculteurs canadiens si les agriculteurs britanniques exigeaient une préférence du Canada sur les produits agricoles de notre pays.

En 1930, le dernier acte de l'administration libérale fut de prouver à la Grande-Bretagne que le Canada était disposé à commercer avec elle en lui accordant des préférences générales. Le Canada trouvait dans cette politique non seulement son propre avantage, mais un moyen d'encourager les relations commerciales entre tous les pays de l'Empire. Une telle politique vaut bien mieux que le marchandage du gouvernement actuel.

Dans son budget de 1930, M. Dunning annonçait qu'à l'occasion de la conférence impériale de 1932 le Canada serait disposé à reconnaître à tous les pays de l'Empire les mêmes préférences qu'à la Grande-Bretagne.

Le libre-échange

Le parti libéral a toujours défendu le principe du libre-échange. Le gouvernement conservateur d'aujourd'hui veut imposer aux libéraux, en leur demandant de ratifier les accords de la conférence impériale, le principe de la protection. Les libéraux n'accepteront jamais la doctrine du protectionnisme. M. Bennett a pu imposer cela à la Grande-Bretagne contre son gré. Il ne l'imposera pas aux libéraux de l'opposition canadienne. D'ailleurs dès que les libéraux seront retournés au pouvoir, ils s'efforceront de rétablir le tarif de 1930. Bien plus, le gouvernement libéral s'efforcera alors de reconnaître à la Grande-Bretagne une préférence de 50 pour cent pour toutes les marchandises anglaises importées chez nous par des ports canadiens.

M. Bennett, la semaine dernière, avait dit que M. King avait tout mis en œuvre pour nuire au succès de la conférence impériale de l'été dernier. M. King en fait une colère. Il reproche à M. Bennett de n'être pas gentil à son endroit. Jamais gouvernement n'a été aussi libre que le gouvernement actuel de gouverner et d'administrer à sa guise, de décider à sa guise. Si jamais il y a eu des sujets de malentendus entre M. King et ses partisans, c'est précisément parce que M. King se refusait à parcourir le pays, entre deux sessions, pour guerroyer contre M. Bennett et ses gens. En 1930, les libéraux n'ont pas approuvé les hausses tarifaires. Pourtant ils n'ont rien fait pour embarrasser M. Bennett. Depuis la récente conférence impériale, M. King s'est efforcé de ne pas critiquer, pour autant que la chose était possible, les accords conclus et partiellement annoncés. Au cours des élections complémentaires de Royal et de Huron-Sud ce sont les conservateurs eux-mêmes qui ont amené la question de la conférence sur le tapis.

L'été dernier, M. King a contremandé plusieurs discours, annoncés justement pour ne pas avoir à parler de la conférence, pendant que les invités du Canada étaient encore chez nous. Question de politesse, de bienséance, sentiment chevaleresque, dit M. King. La droite, en chœur: Oh! oh! M. King: Ce sont là des mots et des sentiments inconnus de nos amis d'en face. Le récent discours de M. Bennett, ajoute M. King, était aussi

provocant que possible. De quel droit peut-il dire, par exemple, qu'il est parvenu à accomplir ce qui avait été impossible aux libéraux? De quel droit parle-t-il de faillite libérale? Pour trouver des modèles de faillites ce sont les annales conservatrices qu'il faut consulter.

Le premier ministre affirme que les accords de la conférence ont été conclus pour le bien de l'Empire. Parce qu'il affirme, tout le monde devrait le croire et ne plus ajouter un mot. C'est une attitude étrange. La population canadienne va-t-elle se laisser terroriser par le premier ministre? N'aurait-elle plus son droit de critiquer son droit d'appréciation? N'aurait-elle plus le droit d'exprimer son avis et son sentiment? M. King demande au peuple anglais d'excuser M. Bennett d'avoir prononcé de telles paroles.

Protectionnisme tarifaire

Les nouveaux accords, au dire même de M. Bennett, se fondent sur le protectionnisme tarifaire. Comment peut-il s'attendre que des libéraux approuvent ces accords? Leur doctrine, c'est celle du libre-échange. Le premier ministre voudrait bien faire passer par les libéraux la politique protectionniste de son propre parti. Ne sait-il pas que la Chambre est déjà saisie d'un amendement qui condamne le protectionnisme? Quand il a prononcé son discours de l'autre jour, le premier ministre ne pouvait faire mieux pour susciter de l'opposition aux accords de la conférence. Il a avoué par exemple que sur 223 modifications tarifaires, 139 sont à la hausse. Peut-il croire que les libéraux qui ont toujours été pour un abaissement du tarif approuvent cela?

Le premier ministre est tout fier de ce que la Grande-Bretagne nous ait consenti certaines faveurs de tarif. Ces faveurs portent sur des produits qui, jusqu'au 15 novembre, bénéficiaient d'une préférence. Est-il raisonnable de croire que la Grande-Bretagne aurait déclaré une guerre de tarif au Canada après cette date si les accords de la conférence n'avaient pas été conclus? La Grande-Bretagne, bien certain, n'aurait jamais fait cela.

Faut-il parler de l'avantage d'accords à longs termes, cinq ans? Pour certains produits, beurre, oeufs, fromage, l'accord anglo-canadien ne vaut que pour trois années. Mais en principe M. King est opposé aux accords à long terme et cinq années lui paraissent un long, trop long terme. Pouvons-nous savoir si les futurs gouvernements de la Grande-Bretagne ne désapprouveront pas l'accord conclu? Des gens de plusieurs partis l'ont déjà violemment attaqué, ce fameux accord.

Après trois ans, la Grande-Bretagne se réserve le pouvoir d'augmenter les droits sur les produits agricoles pour protéger son agriculture. Le Canada, pour jouir des préférences qui lui sont concédées, doit d'abord offrir ses produits sur le marché britannique et le prix pas vendre plus cher que le prix courant mondial. Ainsi notre pays ne pourra pas profiter des occasions qui peuvent se présenter, de temps à autre, sur les marchés étrangers.

Le gouvernement prétend avoir obtenu des concessions. Cela veut-il dire que l'on a fait savoir au gouvernement britannique que s'il n'imposait pas la nourriture toute entière serait impossible? Si tel est le cas le plus vite le traité tombera en désuétude le mieux ce sera. A-t-on forcé un gouvernement à accepter des choses dont il ne voulait pas, sous la menace d'un échec de la conférence? Ça serait une grave erreur.

Les concessions du Canada

Quant aux concessions canadiennes, elles en recevront plusieurs. On aurait espéré que l'ancienne préférence britannique fût rétablie. Mais l'entente fixe le taux à un niveau si élevé, que les échanges seraient difficiles. Le gouvernement a d'ailleurs augmenté ses tarifs sur les produits étrangers.

Le gouvernement se prévaut du fait qu'on a changé plus de 200 articles du tarif. La moitié de ces changements sont à la hausse. C'est dire que le Canada n'a fait des concessions à l'Angleterre qu'après avoir augmenté son tarif contre l'étranger.

En proposant la ratification des accords, le gouvernement demande au Parlement d'approuver le principe protectionniste. Il serait surprenant que le Parlement consentît à abdiquer ses droits de légiférer en matière fiscale.

On crée la commission du tarif afin de permettre aux manufacturiers britanniques de faire recon-

naître le bien-fondé de leurs réclamations. On refuse le même privilège au consommateur et à l'agriculteur canadien. Après la conférence, un délégué britannique s'est même permis de définir les fonctions juridiques de la commission tarifaire du Canada. Le tarif constitue un impôt et nul gouvernement n'a le pouvoir de s'arroger le plein contrôle de la politique fiscale. Est-ce logique d'ailleurs que la commission du tarif dicte au Parlement la politique tarifaire du Canada? La tâche d'établir le tarif appartient au Parlement.

Exaspérés

On a élevé tellement haussé le tarif que tout le monde en est exaspéré. De plus, l'instabilité de nos droits douaniers est indiquée explicitement dans l'une des clauses du traité. Et puis le Canada doit-il cesser de commercer avec le reste du monde? Il semble qu'on a construit autour de l'Empire une haute muraille tarifaire.

La clause de l'entente qui traite particulièrement d'un embargo possible sur des produits dans le cas où l'on découvrirait une directive d'Etat dans un pays étranger, ne sera pas sans créer de la dissension. En fin de compte, qui décidera que l'action d'un gouvernement atteigne le stade précis où l'embargo s'impose? Supposons le cas où le Canada trouverait que l'Angleterre devrait imposer un embargo sur les produits d'un pays étranger et que le Royaume-Uni déclinerait d'agir, qu'arriverait-il?

Serait-il possible au Canada ou à la Grande-Bretagne d'abroger le traité avant le terme prévu? La question a son importance puisqu'il est fort peu probable que le prochain gouvernement l'approuve. Et maintenant le gouvernement actuel lie son successeur puisqu'on ne pourra pas modifier la teneur de l'entente.

Il est bon aussi de se demander si la motion que le premier ministre a soumise en demandant l'approbation des traités, n'est pas amendée. N'est-il pas à craindre que le premier ministre l'ait présentée dans sa forme actuelle parce qu'il était impossible de l'amender? Si tel est le cas le premier ministre devrait permettre l'étude détaillée des clauses en comité.

A moins que cette permission ne soit accordée par un député ne peut dire s'il approuve ou désapprouve l'accord de commerce. M. King demande alors au président de la Chambre, si l'opposition pourra présenter un amendement. M. Georges Black déclare qu'il rendra sa décision un peu plus tard, au cours du débat.

Prudence

Le Parlement du Canada doit être très prudent. Il lui faut éviter soigneusement tout ce qui pourrait laisser croire à de la mésestimation dans l'Empire. Mais d'autre part M. King s'oppose une fois pour toutes à l'idée de transformer l'Empire en une unité économique distincte. La conférence impériale a été une tentative de fixation tarifaire pour tous les pays impériaux. C'est déjà un assez grand mal que le tarif d'un pays soit établi par action législative sans que l'on en vienne à déterminer ainsi le tarif de tous les pays de l'Empire.

Les nations étrangères trouvent déjà à redire contre ce projet d'un Empire britannique, économiquement autonome. On parle de représailles. C'est grave. Ce dont le Canada a surtout besoin, ce sont les marchés mondiaux. Et c'est à ces conditions seulement qu'il pourra disposer du surplus de sa production. Le gouvernement a eu une magnifique occasion à la conférence de réduire les restrictions au commerce, d'abaisser les barrières tarifaires et de jeter les bases de la prochaine conférence économique mondiale. Il avait là l'occasion de donner l'exemple à l'univers. Non seulement il n'en a pas profité mais il a rendu plus difficile pour les pays étrangers d'enlever les obstacles qui entravent les échanges commerciaux.

Il a agi à l'encontre des vœux de la Ligue des Nations qui récemment déclarait qu'on ne pourrait rétablir la paix et la bonne volonté dans le monde qu'en faisant disparaître le tarif. "Mais là où le gouvernement a failli", déclare M. King en concluant, "le parti libéral entreprendra la tâche de rétablir la paix et la bonne volonté parmi les nations du monde. L'entreprendra avec une énergie et une vigueur nouvelles."

M. Heaps

Si j'ai bien compris, dit-il, les paroles du chef de l'opposition, dès que les libéraux auront la chance de reprendre le pouvoir ils s'efforceront de faire abroger les accords conclus à la conférence impériale. Il semble bien en effet que c'est l'interprétation qu'il faut donner aux paroles du chef libéral. On dirait vraiment que l'argument du lien britannique, de la loyauté impériale doivent maintenant rester au plus offrant, au plus haut enchérisseur.

Le chef de l'opposition nous dit que, son parti ayant repris le pouvoir, il accordera à la Grande-Bretagne une préférence douanière de 50 pour cent sur les tarifs en vigueur quand les libéraux ont perdu le pouvoir en 1930.

Dès 1929 pourtant, l'extrême gauche de la Chambre, par M. Spencer (prog., Battle River) et par M. Heaps (travailleurs, Winnipeg), proposait au budget libéral un sous-amendement qui comportait l'augmentation de la préférence britannique comme moyen d'en arriver à une plus grande liberté de commerce entre le Canada et les autres pays. Le sous-amendement était proposé le 14 mars et le 11 avril, le chef libéral lui-même vota son rejet. Il semble s'être ravi aujourd'hui, être même disposé à marcher sur les brisées des petits partis d'extrême gauche. Ceux qui sont de ces petits partis ne peuvent qu'en exprimer de la satisfaction.

Les députés d'extrême gauche sont d'avis que les relations commerciales entre tous les pays de l'Empire doivent être facilitées de toutes manières. Pour sa part M. Heaps considère que les accords de la dernière conférence impériale ne dureront pas parce qu'ils s'inspirent de l'esprit partielle. Déjà une scission s'est produite à leur sujet dans le gouvernement national de Grande-Bretagne. Des ministres du cabinet MacDonald ont démissionné. L'attitude que vient de prendre M. Mackenzie King indique d'une façon bien claire qu'il n'y aura qu'un seul des partis politiques du Canada qui approuvera les accords conclus. D'ailleurs notre premier ministre lui-même a eu le soin de faire remarquer que ces accords sont en conformité avec les principes fiscaux du parti conservateur. Quand il s'agit d'affaires aussi importantes, tous les partis représentés à la Chambre devraient avoir leur mot à dire. De cette façon les accords conclus pourraient être considérés comme représentant l'opinion de tout le pays.

La conférence d'Ottawa n'aura pas été un petit événement dans l'histoire de l'Empire. Il est toutefois douteux, plus que douteux que les relations commerciales des pays de l'Empire soient rendues plus faciles par l'élevation des barrières tarifaires, ce qui est pourtant le motif suggéré par notre premier ministre et accepté par les autres pays impériaux.

Les délégués canadiens ont réussi à un marchandage difficile. Est-ce bien là un moyen d'encourager la coopération économique telle qu'on voudrait l'établir, telle qu'on la souhaite?

Plus le lien britannique sera serré et moins il sera fort. Ce n'est pas par des conventions rigides que l'on atteindra au but visé. Le Canada a fait peu de concessions à la Grande-Bretagne; en retour il ne peut s'attendre à ce que la Grande-Bretagne lui accorde beaucoup.

Notre gouvernement met toute sa confiance dans la haute protection douanière; il voit dans le tarif élevé une panacée à tous les maux économiques. L'inefficacité de cette panacée n'est-elle pas cependant depuis longtemps démontrée?

La conférence impériale s'est réunie à Ottawa alors que sévissait l'une des pires crises économiques dont le monde ait été témoin. Malgré cela, la conférence ne s'est aucunement souciee de rechercher une solution au grave problème du chômage. N'était-ce pas le problème dont il eut fallu s'occuper d'abord et surtout?

M. Heaps trouve étrange que M. Bennett ait dans son discours parlé de certains pays européens qui ne connaissent pas notre condition matérielle de vie, notre standard of living. Il ne faudrait tout de même pas que notre pays le prit de trop haut avant d'avoir mis de l'ordre dans ses propres affaires. Notre standard of living contrôlé par l'Etat ne pourrait-il pas être amélioré? Le Canada ne compte pas moins de 700,000 chômeurs. Ces gens-là n'ont assurément pas un standard of living extraordinaire. Ce standard of living est en proportion des secours que le gouvernement distribue.

Même parmi nos travailleurs, les conditions matérielles de vie ne sont pas toujours brillantes. M. Heaps cite le cas de mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui doivent s'arranger pour vivre avec treize cents par jour. L'entretien des voleurs, des bandits, des meurtriers, dans les pénitenciers, coûte de 40 à 90 cents par jour.

M. Stevens

Nous savons maintenant, dit le ministre du commerce, ce que l'opposition pense de la conférence impériale et ses accords. Il n'y a plus de doute à entretenir à ce sujet. Le chef libéral définit la conférence: une conspiration tory pour imposer à l'Empire le régime de la protection tarifaire.

Le gouvernement Forbes de Nouvelle-Zélande, le gouvernement Lyons de l'Australie, le gouvernement de Valera d'Irlande, le gouvernement Herzog de l'Australie du Sud, le gouvernement national que dirige en Grande-Bretagne M. Ramsay MacDonald, sont-ils des gouvernements torys?

M. Stevens énumère ces gouvernements l'un après l'autre. Quand il en vient au dernier et qu'il pose sa question: le gouvernement de Grande-Bretagne est-il tory? la droite libérale n'a qu'un seul cri: Oui!

Il s'ensuit toute une série d'insinuations. M. Stevens y met fin en affirmant que le gouvernement MacDonald n'a rien de tory et que la conférence n'a pas été une conspiration tory mais un courageux effort pour intensifier l'esprit de solidarité entre les pays de l'Empire, pour les réunir par les liens du commerce tout autant que par des liens constitutionnels. Les délégués canadiens n'ont pas l'impression que la conférence ait atteint un succès complet mais ils savent que des résultats heureux ont été obtenus.

M. Stevens affirme qu'il est faux que par les accords d'Ottawa les pays de l'Empire se soient fermés les autres marchés du monde. Pour sa part le Canada n'a jamais renoncé à sa part du commerce mondial et cette part, il l'obtiendra. L'élevation des barrières douanières n'est pas une innovation économique. La tendance protectionniste est générale en Europe depuis plusieurs années. Les pays tendent de plus en plus à se suffire à eux-mêmes. Plusieurs pays ont par exemple haussé leur tarif sur notre blé et sur d'autres de nos produits. M. Stevens cite le

MILLET ROUX & LAFON LIMITEE

Produits Scientifiques Sélectionnés et Instruments pour la médecine et la chirurgie. ont l'honneur d'aviser le Corps médical qu'ils ont ouvert leur magasin d'exposition. 1215, rue Saint-Denis. Tél. MAquette 8495. Instruments chirurgicaux de GENTILE & CIE, de Paris. Electricité médicale des établissements CHENAILLE, de Paris. Rayons X des établissements R. CASSEL, de Paris. Matériel et mobilier de salles d'opération et d'hôpital. DEVIS SUR DEMANDE SERVICE

Advertisement for Vichy-Célestins mineral water. Includes an image of a bottle and text: "préviend et soulage rhumatisme, goutte, dyspepsie et indigestion.—Eau de table fraîche et délicieuse. Consultez votre médecin. AGENCE VICHY-CELESTINS 207 Ave. McGill College - Montréal"

cas de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, de la Tchéco-Slovaquie. Ce n'est pas notre politique qui nous a fermés ces marchés, dit-il, mais la politique de nos prédécesseurs.

Le chef libéral craint pour la paix du monde, cette paix, il considère que les conservateurs l'ont mise en danger par les accords de la conférence impériale. Ces accords, dit-il, n'ont pas été passés autrement que les traités conclus par le régime libéral d'avant 1930. M. Mackenzie King a par exemple présenté son traité avec la France à la Chambre sans donner à celle-ci aucune chance d'y changer la moindre chose. Qu'a-t-il à reprocher au gouvernement actuel de soumettre au parlement les accords de la conférence de la même manière?

M. Stevens reproche au chef libéral de vouloir soulever en Grande-Bretagne un mouvement d'opposition à la ratification des accords conclus. La Grande-Bretagne, depuis soixante-dix ans et même davantage, a été libre-échangiste. Elle vient de modifier sa politique. Le chef libéral ne compte-t-il pas sur l'indécision qui existe encore dans certains esprits, là-bas, pour provoquer un retour offensif en faveur du libre-échange?

Pourquoi M. Mackenzie King n'a-t-il pas présenté son amendement? Serait-ce qu'il n'a pas osé? Et, s'il ne l'a pas osé, la principale raison n'est-elle pas parce que de ses partisans qui ne voudraient pas voter contre cette mesure ont tout de même averti leur chef que l'amendement en question ne leur convient pas?

La gauche libérale demande à M. Stevens de donner des noms. M. Stevens poursuit simplement

son discours. Pourquoi le chef libéral n'a-t-il pas présenté son amendement après en avoir donné lecture?

On a dit toutes sortes de choses de M. Bennett à propos de la conférence de 1930. Pourtant, cette année, M. Bennett a soumis le même programme et tout le monde l'a bien accueilli. M. Stevens cite des extraits de discours qui ont été prononcés à l'une ou l'autre des séances publiques de la conférence. En 1932 comme en 1930 M. Bennett a dit que la conférence impériale n'obtiendrait de résultats qu'en se prononçant dans le sens de la préférence impériale. Les représentants des autres pays impériaux ont dit la même chose.

La conférence de 1930 a tout de même eu pour effet de rendre possible celle de 1932. Ce que M. Bennett avait proposé en 1930 a été étudié en 1932. Sans la conférence de 1930, la conférence d'Ottawa n'aurait pas eu lieu. N'était-il pas bon de sortir un peu de l'atmosphère de Londres?

Tarif réduit

C'est à tort que l'opposition prétend que le gouvernement veut inaugurer une politique de haute protection tarifaire. Comme question de fait le tarif a été réduit pour 136 articles du tarif, la plupart de ces articles étant maintenant inscrits dans la liste de la franchise impériale. En faisant disparaître tout tarif, pouvait-on aller plus loin dans la voie du libre-échange? Le chef de l'opposition annonce que s'il reprend le pouvoir sa première préoccupation sera d'accorder à la Grande-Bretagne une préférence de 50 pour cent. Comment cela se fera-t-il pour la liste des articles qui bénéficient de la franchise impériale? On vient de le rappeler, M. Mackenzie King votait, en 1929,

contre ce qu'il prêche aujourd'hui. Les commentaires du chef libéral ont surtout porté sur les modifications tarifaires qui affectent l'industrie textile du coton et de la laine. Il eût été plus juste de

(Suite à la dernière page)

L'Encyclique sur le Mexique

Elle sera publiée dans le "Document"

Nous attendons d'un jour à l'autre la version française de la récente encyclique de Sa Sainteté sur la situation mexicaine. Nous la publierons aussitôt dans le Devoir et dans le Document.

Dans le Document, ce sera une brochure à cinq sous, avec couverture. On peut tout de suite donner les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal. Prix: 5 sous l'exemplaire, 50 sous la douzaine, franco; au cent, \$3.50, par cinq cents, \$30, au mille, \$25, port en plus. Les commandes seront servies dans l'ordre de leur réception.

"Prenez garde à la peinture!"

Ce soir et jeudi, à la Palestre du National, la Société Dramatique Paroissiale interprétera l'excellente comédie en trois actes de René Fauchois: "Prenez garde à la peinture". La distribution est excellente et les spectateurs sont assurés de s'amuser ferme. Il reste quelques bons billets. On appelle Frontenac 3114 ou on s'adresse à la Palestre, rue Cherrier.



Pour vous Mieux Servir!

Messieurs les JEUNES Professionnels et Hommes d'Affaires

NOUS INAUGURONS "Un Magasin dans Un Magasin"

UNE innovation qui s'imposait — laquelle accommodera tout particulièrement les jeunes gens, dont la position exige qu'ils soient bien vêtus, et qui ne peuvent actuellement accorder qu'un budget limité au soin de leur apparence.

Nous inaugurons ce "magasin dans un magasin", à notre deuxième étage, dans le but de nous créer une clientèle choisie et stable des jeunes hommes d'affaires — qui désirent ce qu'il y a de mieux en fait de vêtements, mercerie, chapeaux et souliers, à des prix qui leur conviendront. L'étalage que nous présentons répond à tous les goûts et besoins vestimentaires. Nous avons pleine confiance que ce nouveau "magasin dans un magasin" obtiendra un succès immédiat. Vous êtes cordialement invités à venir le visiter. Cela ne vous obligera aucunement à acheter.

Spéciaux d'Ouverture!

- Paletots d'Automne . . \$16.50
Paletots d'Hiver . . . \$20.00
Complets (à 2 pantalons) \$22.50

"Un Magasin dans un Magasin" Où valent les Prix Populaires

- Tuxedos . . . \$25.00
Chemises . . . 1.95
Cravates . . . 1.00
Chapeaux . . . 3.50
Souliers . . . 5.00
Bas . . . 1.00
Gants . . . 1.95
Sous-vêtements . . 1.50

Max Beauvais Limitée 385 rue St. Jacques O. ARTHUR POULIN, Président.

Nécrologie

- ARCHAMBAULT. — A Outremont, le 15, à 47 ans. Jean Archambault, épouse de Henri-E. Archambault.
BUJOLD. — A Montréal, le 16, à 13 ans. Jacques Bujold, enfant de M. Charles Bujold et d'Hélène Audette.
BOURGOIS. — A Montréal, le 17, 16 ans. Eugène Bourgois.
CARRIÈRE. — A Saint-Polycarpe, le 16, à 40 ans. Océline Meloche, épouse d'Arthur Carrière.
CHAMBERLAND. — A Montréal, le 16, à 25 ans. M. Roméo Chamberland, époux de Dorina Guérin.
CHAPUT. — A Montréal, le 15, Cordélie, fille de Thadée Chaput et Zoé Beaudry.
CHAPUT. — A l'Hospice Gamelin, à 71 ans. Corinne Chaput.
DUPRE. — A Côte Saint-Paul, Mme Charles Dupré.
FINCKEN. — A Verdun, le 15, à 45 ans. Mme Jean Fincken, née Clémentine Goussard.
HARVEY. — A Montréal, le 16, à 57 ans. Pamphile Harvey, époux d'Yvonne Gauthier.
HEBERT. — A Montréal, le 16, à 14 ans. Raymond Hébert, fils de M. et Mme Hector Hébert, née Laura Gaudry.
HOGUE. — A Montréal, le 15, à 62 ans. Adrien Hogue, époux d'Alexina Rose.
KELLY. — A Montréal, le 16, à 6 ans. Mary-Clare, enfant de M. et Mme Willie Kelly, Floriane Charrier.
LABRIÈRE. — A Montréal, le 17, à 68 ans. Edith Labrière.
LAFERRIÈRE. — A Montréal, le 16, à 59 ans. Mme Joseph Laferrrière, née Lina Duchesneau.
LEDUC. — A Montréal, le 16, à l'hôpital Notre-Dame, à 75 ans. Tréfiel Leduc, époux de Philomène Lauron.
MARECHAL. — A Montréal, le 17, à 62 ans. Florentine Pierrard, veuve de Desiré Marechal.
OGRADY. — A Montréal, le 16. Keyron O'Grady, époux d'Ann McBride.
PARIS. — A Montréal, le 16, à 61 ans. Mme veuve Ovia Paris, née Marie-Louise Cournoyer.

URGEL BOURGIE, LIMITEE. Assurance Funéraire et Directeurs de Funérailles. Siège Social: 2630 NOTRE-DAME OUEST. LA Compagnie d'Assurance Funéraire.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES. 305, RHEANOTTE, Président. L.-E. COURTOIS, Gens. Général. RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST.

Docteurs, Consultez!!! Les Grands Constructeurs de France Compagnie Générale de Radiologie Rayons X. Toute l'électricité médicale. —Gallois & Cie— Ultra-Violettes — Quarts — Infra-Rouges Lampes aseptiques pour salles d'opérations. —Etablissements G. Boullitte— Instruments de Diagnostic. —Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale par excellence. Service d'ingénieur électro-radiologiste. Conditions faciles. Pris, catalogues sur demande. PAUL CARDINAUX, D. Sc. "PRECISION FRANÇAISE" 428 Cherrier MONTREAL HA. 2537

Demain: MERCREDI, 19 octobre 1932
Saint Pierre d'Alcantara, confesseur.
Lever du soleil, 6 h. 15.
Coucher du soleil, 7 h. 04.

Nouvelle lune, le 29, à 5 h. 56m. du matin.
Premier quart, le 6, à 3 h. 5m. du soir.
Pleine lune, le 14, à 8 h. 18m. du matin.
Dernier quart, le 22, à 14 m. du soir.

PARTIELLEMENT NUAGEUX
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 58.
Minimum aujourd'hui 38.
Même date l'an dernier 30.
BAROMETRE
10 heures a.m. 30.14. 11 heures a.m. 30.14.
Midi: 30.13.
Chiffres fournis par la Maison M.-J. de
Meak, 1610 St-Denis, Montréal.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

La succession de M. Leroux

Elle a été attribuée non pas à un mais à deux fonctionnaires, répond M. Ryckman: MM. Rowland et Joubert

Ottawa, 18 (D. N. C.). — La succession de feu M. Leroux au poste d'assistant-percepteur de l'impôt sur le revenu à Montréal va sûrement donner lieu à des incidents au cours de la présente session. On pourrait d'ailleurs en dire autant de bien d'autres nominations fédérales qui sont à faire ou qui le seront bientôt.

L'hôpital Notre-Dame

Cet hôpital est approuvé sans aucune restriction par l'"American College of Surgeons" depuis plusieurs années et a été le premier établissement hospitalier canadien-français à recevoir cette recommandation

Dans la liste des hôpitaux de la province de Québec recommandés au 15ème congrès annuel de standardisation des hôpitaux de l'"American College of Surgeons", liste qui a paru hier dans notre journal, en page 5, une coquille a fait disparaître le nom de l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

Cet ordre du chef de police

L'interdiction de certaines représentations cinématographiques — Protestation
Une délégation, formée de représentants de plusieurs institutions, s'est présentée devant le comité exécutif, ce matin, pour protester contre l'ordre du chef de police de Montréal, qui prohibe toute représentation cinématographique dans les sous-sols de temples, d'églises, dans les salles paroissiales, à moins d'un permis préalable du chef de police, conditionné par un permis du surintendant de l'inspection des salles.

Les funérailles de Mme Archambault

Les funérailles de Mme H.-E. Archambault ont eu lieu ce matin, à neuf heures, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. Le cortège funéraire était précédé de quatre voitures remplies de fleurs. M. le curé J.-B. Jodoin, de Boucherville, a fait la levée du corps. Mgr Georges LePaillier, curé de la Nativité, a célébré le service, assisté comme diacre et sous-diacre des RR. PP. O. Poulin et J.-E. Deschamps. C.S. V. Assistaient au choeur: M. l'abbé N. Boulet et le R. P. J.-A. Roy, C.S.V., curé de la paroisse.

Le pont de l'île d'Orléans

Québec 18 (D. N. C.). — Les plans du pont de l'île d'Orléans seront-ils changés une troisième fois? La chose est possible. Un groupe de cultivateurs de l'île s'est rendu chez le premier ministre récemment pour lui suggérer de modifier complètement le projet quant aux approches du côté sud. D'après le projet initial, les approches devaient décrire une courbe assez accentuée vers le centre de l'île. Or on demande maintenant que ces approches soient en ligne droite afin d'éviter aux voyageurs une mille de chemin. Les gens qui viendront du côté sud de l'île par la route transversale seront obligés d'aller rejoindre la route des approches plus loin si on ne modifie pas les plans. Si on les modifie, allège-t-on, ce serait une amélioration à un point de vue.

La Grande-Bretagne dénonce son traité de commerce avec la Russie

L'article 21 de l'entente tarifaire négociée à Ottawa rend cette renonciation nécessaire, explique M. Thomas aux Communes britanniques

LONDRES, 18. (S.P.A.). — Le secrétaire d'Etat pour les dominions, M. J.-H. Thomas, a annoncé aux Communes, à l'ouverture de la session, aujourd'hui, que la Grande-Bretagne a dénoncé son traité de commerce avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. L'article 21 de l'entente tarifaire négociée à la conférence impériale économique d'Ottawa, a expliqué M. Thomas, rend nécessaire la renonciation au traité de commerce temporaire avec la Russie.

Questions biffées du feuilleton

Le député de Témiscouata voulait savoir si le sous-ministre intérimaire des Postes parle et écrit couramment le français, et M. Armand Lavergne questionnait le gouvernement Bennett sur des nominations provinciales

Ottawa, 18. — Le député de Témiscouata, M. Jean-François Poirjol, s'enquerra par interpellation inscrite au feuilleton si M. G. C. Anderson, sous-ministre intérimaire des Postes, parle et écrit couramment la langue française et la langue anglaise. Le président de la Chambre, M. Black, a fait biffer l'interpellation du feuilleton parce que le mot couramment dans la question implique l'idée d'appréciation quant aux connaissances linguistiques de M. Anderson. M. Armand Lavergne, vice-président de la Chambre, avait aussi toute une série de questions à propos de nominations provinciales. Elles ont été biffées du feuilleton parce que le gouvernement n'est pas tenu de faire connaître d'avance les décisions qu'il entend prendre. M. Lavergne voulait savoir si le gouvernement nommera prochainement un bibliothécaire de langue française en remplacement de feu M. Taché. S'il a l'intention de nommer prochainement les membres de la Commission du service civil, il demandait encore s'il existe une vacance au poste de secrétaire de langue française à la Commission des chemins de fer et dans tel cas, si le gouvernement a l'intention de la remplir ou d'abolir la fonction.

Les funérailles de Mme Archambault

Les funérailles de Mme H.-E. Archambault ont eu lieu ce matin, à neuf heures, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. Le cortège funéraire était précédé de quatre voitures remplies de fleurs. M. le curé J.-B. Jodoin, de Boucherville, a fait la levée du corps. Mgr Georges LePaillier, curé de la Nativité, a célébré le service, assisté comme diacre et sous-diacre des RR. PP. O. Poulin et J.-E. Deschamps. C.S. V. Assistaient au choeur: M. l'abbé N. Boulet et le R. P. J.-A. Roy, C.S.V., curé de la paroisse.

Le pont de l'île d'Orléans

Québec 18 (D. N. C.). — Les plans du pont de l'île d'Orléans seront-ils changés une troisième fois? La chose est possible. Un groupe de cultivateurs de l'île s'est rendu chez le premier ministre récemment pour lui suggérer de modifier complètement le projet quant aux approches du côté sud. D'après le projet initial, les approches devaient décrire une courbe assez accentuée vers le centre de l'île. Or on demande maintenant que ces approches soient en ligne droite afin d'éviter aux voyageurs une mille de chemin. Les gens qui viendront du côté sud de l'île par la route transversale seront obligés d'aller rejoindre la route des approches plus loin si on ne modifie pas les plans. Si on les modifie, allège-t-on, ce serait une amélioration à un point de vue.

La Grande-Bretagne dénonce son traité de commerce avec la Russie

L'article 21 de l'entente tarifaire négociée à Ottawa rend cette renonciation nécessaire, explique M. Thomas aux Communes britanniques

LONDRES, 18. (S.P.A.). — Le secrétaire d'Etat pour les dominions, M. J.-H. Thomas, a annoncé aux Communes, à l'ouverture de la session, aujourd'hui, que la Grande-Bretagne a dénoncé son traité de commerce avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. L'article 21 de l'entente tarifaire négociée à la conférence impériale économique d'Ottawa, a expliqué M. Thomas, rend nécessaire la renonciation au traité de commerce temporaire avec la Russie.

L'enquête sur le juge Stubbs

Le ministre de la Justice donne des explications à M. Ernest Lapointe

Ottawa, 18 (D. N. C.). — Il y a déjà quelque temps, les journaux rapportaient que le ministre de la justice avait ordonné une enquête à propos de certaines paroles prononcées par le juge Stubbs, de la Cour de tutelle de comté, au Manitoba. En rendant un jugement, le juge Stubbs aurait déclaré qu'il ne portait qu'une sentence légère contre certains prévenus trouvés coupables de petits vols, parce qu'il ne considérait pas juste de les punir sévèrement alors que des gens trouvés coupables de vols considérables s'en étaient tirés à bon marché. Hier après-midi, aux Communes, M. Ernest Lapointe a demandé au ministre de la justice, ce qu'il advenait de cette enquête. M. Guthrie lui a répondu qu'une enquête est effectivement en voie. Elle a été ordonnée après que des plaintes définies eussent été faites contre le juge Stubbs par le procureur général du Manitoba. Celui-ci prétend que les propos répréhensibles du juge Stubbs étaient de nature à jeter du discrédit sur l'administration de la justice au Manitoba. Dans ces conjonctures, le ministre de la justice a cru de son devoir de nommer un commissaire pour enquêter et il a nommé le juge Ford, de la Cour d'appel de l'Alberta. Un conseiller juridique a été adjoint au juge Ford. La fonction de ce conseiller ne consistera pas du tout à jouer le rôle de l'avocat dans une poursuite ordinaire. Il lui sera même loisible de conférer avec le juge Stubbs.

Les funérailles de Mme Archambault

Les funérailles de Mme H.-E. Archambault ont eu lieu ce matin, à neuf heures, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. Le cortège funéraire était précédé de quatre voitures remplies de fleurs. M. le curé J.-B. Jodoin, de Boucherville, a fait la levée du corps. Mgr Georges LePaillier, curé de la Nativité, a célébré le service, assisté comme diacre et sous-diacre des RR. PP. O. Poulin et J.-E. Deschamps. C.S. V. Assistaient au choeur: M. l'abbé N. Boulet et le R. P. J.-A. Roy, C.S.V., curé de la paroisse.

Le pont de l'île d'Orléans

Québec 18 (D. N. C.). — Les plans du pont de l'île d'Orléans seront-ils changés une troisième fois? La chose est possible. Un groupe de cultivateurs de l'île s'est rendu chez le premier ministre récemment pour lui suggérer de modifier complètement le projet quant aux approches du côté sud. D'après le projet initial, les approches devaient décrire une courbe assez accentuée vers le centre de l'île. Or on demande maintenant que ces approches soient en ligne droite afin d'éviter aux voyageurs une mille de chemin. Les gens qui viendront du côté sud de l'île par la route transversale seront obligés d'aller rejoindre la route des approches plus loin si on ne modifie pas les plans. Si on les modifie, allège-t-on, ce serait une amélioration à un point de vue.

James J. Harpell subit son examen volontaire devant le juge Perrault

Il fait une déclaration volontaire dans laquelle il répète ses dénonciations contre le président de la "Sun Life" — Il nie être l'instrument de Juifs et sollicite de nouveau un mandat d'arrestation contre M. Macaulay — Me Aimé Geoffrion demande au tribunal de faire rejeter la déclaration de M. Harpell

James J. Harpell, accusé de libelle diffamatoire par M. T. B. Macaulay, président de la Sun Life, a comparu ce matin pour subir son examen volontaire devant le juge en chef Perrault. Le juge demanda à l'accusé, qui n'était pas représenté par un avocat, s'il avait des témoins à faire entendre. — Non, votre Honneur, répond Harpell. — Dans ce cas, lui dit le juge, je vais vous envoyer subir votre procès devant la Cour du Banc du Roi. — Je n'ai pas de témoins, votre Honneur, mais si je comprends bien, je suis ici pour faire une déclaration volontaire, "a voluntary statement". J'ai préparé cette déclaration volontaire et je suis prêt à en donner lecture au tribunal. Me Aimé Geoffrion, qui défend M. Macaulay, s'objecte. Il prétend que l'accusé ne peut apporter que des témoignages susceptibles de servir à sa défense. — Vous verrez, dit Harpell, que cette déclaration volontaire contient des déclarations qui prouvent jusqu'à quel point j'avais raison d'écrire ce que j'ai écrit au sujet de Macaulay. Après une discussion qui dura plusieurs minutes et au cours de laquelle Harpell, qui n'est pas avocat, parla de ses "savants amis", politesse qui lui fut d'ailleurs rendue par Me Geoffrion, — le juge décida de laisser lire à l'accusé la déclaration volontaire qu'il avait rédigée. Harpell répète ses déclarations. Harpell commença alors à réaffirmer ce qu'il avait déjà écrit, à savoir que Macaulay a, selon lui, trompé les actionnaires de la Sun Life, et qu'il a placé à même l'argent des actionnaires un total de \$26,326,965.32 chez Kreuger et les frères Insull. Au cours de cette déclaration bourrée de chiffres et de faits précis concernant les montants et les dates où Macaulay, son fils et ses associés auraient placé à leur gré, selon Harpell, les fonds de la Sun Life d'une façon nuisible aux intérêts des actionnaires, Harpell a été plusieurs fois interrompu par Me Geoffrion qui s'objectait à une procédure qu'il jugeait irrégulière. Harpell, au cours de sa déclaration, a aussi parlé de deux hebdomadaires français qui auraient décliné, sur les instructions de Macaulay et de ses affidés, prétend-il, une campagne contre lui en disant qu'il est appuyé par les Juifs de la haute finance désireux de détruire le prestige de cette compagnie canadienne. Harpell a nié être l'instrument de Juifs. Il a montré que ses aïeux sont venus d'Angleterre aux Etats-Unis d'où ils sont passés depuis 150 ans au Canada. Lorsque Harpell recommença ses dénonciations de Macaulay, de

Les libéraux anglais s'opposent à ces ententes

Londres, 18. (S.P.C.). — Avant l'ouverture de la session, cet après-midi, les députés libéraux aux Communes, réunis sous la présidence de sir Herbert Samuel, ont décidé de s'opposer vigoureusement à la ratification des ententes négociées à la conférence d'Ottawa.

La révolte des forçats de Kingston

Les gardes ont tiré dix coups de feu — Deux détenus ont été blessés — Les ateliers subsistent des dégâts considérables — Le ministère de la Justice fait enquête

Deux détenus blessés

Kingston, 18 (S.P.C.). — Selon un communiqué, les gardes du pénitencier de Portsmouth ont tiré dix coups de feu, au-dessus des têtes et par terre, pour réprimer la révolte des quelque 900 détenus de l'établissement. Deux hommes, des détenus, ont été blessés: l'un des deux s'est broyé un doigt en tentant de détraquer une machine. L'autre a eu une côte brisée en se battant avec un garde. Cent hommes du "Royal Canadian Horse Artillery" ont été envoyés en renfort aux gardes au plus fort de l'échauffourée, mais, selon le communiqué, ils n'ont pas rempli de rôle actif dans la répression. La révolte a éclaté dans les ateliers de la prison. Dès le début, le directeur intérimaire a fait fermer sur les révoltés les portes métalliques des ateliers. Les révoltés se sont emparés du directeur intérimaire puis, utilisant des chaux-maux contre les serrures, se sont précipités dans la cour du pénitencier. Avant de commencer à tirer, les gardes ont tenté de convaincre les détenus de la futilité de leur révolte. Les révoltés sont retournés dans leur cellule après quelques sommations suivies de quelques coups de feu. Les ateliers ont subi des dégâts considérables. Le "Canadian Press" apprend de bonne source que le chef communiste Tim Buck était au nombre des fomentateurs de la révolte.

Un Etat républicain irlandais uni

Londres, 18 (S.P.A.). — Le secrétaire d'Etat pour les Dominions, M. J. H. Thomas, a déclaré aux Communes, aujourd'hui, que pendant les récents entretiens anglo-irlandais le président de Valera a soutenu que seul un Etat républicain irlandais uni constituerait une solution réelle et définitive de la question irlandaise. Poèmes

Ce qu'Ottawa a versé pour Montréal

Une somme de \$769,146.16 pour travaux de chômage et secours directs

Ottawa, 17. (D. N. C.). — Le gouvernement vient de fournir au Dr Deslauriers, député de Sainte-Marie, le rapport complet des sommes d'argent versées par le trésor fédéral au gouvernement de la province de Québec pour des travaux de secours et pour des secours directs dans la ville de Montréal. M. Deslauriers tenait à savoir à quelles dates ces versements avaient été faits. Cela mettra peut-être fin à la petite polémique qui s'était engagée récemment entre M. Taschereau et M. Gabias d'une part, et M. Bennett, d'autre part. En vertu de la loi de secours (1930), le fédéral a versé, le 12 avril 1932, \$2,437 pour des secours directs; le 25 mai 1932, \$79,821 pour des travaux de secours. En vertu de la loi de secours aux chômeurs et aux agriculteurs de l'Ouest (1931) et de cette même loi telle que prorogée en 1932, les paiements suivants ont été faits par le fédéral au gouvernement de Québec, avec préférence à celui-ci de transmettre ces sommes à la ville de Montréal: Secours directs: en 1932, le 5 avril, \$99,172.07; le 18 avril, \$157,500; le 26 avril, \$43,333.33; le 25 mai, \$69,750; le 10 juin, \$87,287.50; le 8 juillet, \$30,904.38; le 25 juillet, \$72,583.33; soit un total de \$560,530.61. Travaux de secours: le 12 octobre 1932, \$126,356.70. Le total des secours directs, en vertu des deux lois, est donc de \$562,968 et le total des sommes versées comme étant la part du fédéral pour des travaux de secours est donc de \$206,178.16. Le grand total des sommes versées par le fédéral à la ville de Montréal, par l'entremise du gouvernement provincial de Québec, s'établit par \$769,146.16.

Pas un sou

Le comité exécutif a déclaré à la suite de certaines demandes de renseignements que la ville ne reçoit pas un sou de la taxe des amusements perçue sur les courses de bicyclettes au Forum.

Les dégâts aux routes

M. J.-E. Perrault, ministre de la voirie, a déclaré ce matin que les dommages causés aux routes dans Gaspé, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean et Malbaie par la tempête de mi-septembre et les pluies du commencement d'octobre coûteront \$200,000 de réparations.

Le rapport sur les assurances sociales

M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, était au bureau du gouvernement, ce matin. Il a déclaré aux journalistes que le rapport final de la Commission des assurances sociales sera prêt pour la prochaine session, tout probablement.

Henderson n'est plus chef travailliste

Londres, 18 (S. P. A.). — M. Arthur Henderson s'est démis de ses fonctions de chef du parti travailliste, déclarant qu'il se propose de se vouer davantage à son travail de secrétaire du parti.

James J. Harpell subit son examen volontaire devant le juge Perrault

Il fait une déclaration volontaire dans laquelle il répète ses dénonciations contre le président de la "Sun Life" — Il nie être l'instrument de Juifs et sollicite de nouveau un mandat d'arrestation contre M. Macaulay — Me Aimé Geoffrion demande au tribunal de faire rejeter la déclaration de M. Harpell

L'ACCUSE SUBIRA SON PROCES AUX ASSISES

son fils, de ses associés et des frères Insull, le juge Perrault interromp pour lui dire qu'il en a assez et qu'il l'envoie subir son procès devant la Cour du Banc du Roi. Il demande de nouveau un mandat d'arrestation — Je vois ici M. Macaulay et son fils, a dit Harpell. Votre Seigneurie m'a déjà refusé un mandat d'arrestation contre eux. Je réitère ma demande. — Je ne vous ai jamais refusé de mandat d'arrestation, a dit le juge Perrault. Je vous ai dit, comme le juge Tétreau d'ailleurs, que ce n'est pas l'habitude d'accorder des mandats aux personnes qui sont déjà devant la Cour, lorsque ces mandats sont dirigés contre les plaignants. Je ne vous refuse pas un mandat aujourd'hui non plus. Je vous dis tout simplement d'attendre. Lorsque votre cause sera terminée, vous pourrez en obtenir un. — Comme Harpell veut continuer à argumenter là-dessus, le juge l'interrompt pour lui demander s'il a ses cautions avec lui. Comme elles sont là, le juge invite Harpell à aller renouveler son cautionnement au greffe. Me Aimé Geoffrion demande au tribunal de faire rejeter du dossier la déclaration de Harpell. Le juge n'a pas voulu prendre de décision immédiatement. "Je verrai cet après-midi ce que je devrai faire", a-t-il dit.

Cela regardé les journaux

Un journaliste a demandé au juge si les journalistes allaient pouvoir rapporter tout ce qui s'était passé en Cour, vu qu'il n'avait pas ordonné de retrancher de la preuve la déclaration de Harpell. Le juge a répondu: "Cela vous regarde. Si vous êtes exposés au libelle, c'est votre affaire. Je pourrais faire retrancher cette preuve, si je veux. En attendant, ce que vous pouvez publier ne me regarde pas."

C'est un tissu de mensonges, affirme M. Macaulay

M. T.-B. Macaulay a accordé une entrevue aux journalistes après l'audience du tribunal. Il était avec ses avocats dans la grande salle des pas perdus. "Je ne connais absolument rien de toutes les accusations portées contre moi et mes associés par Harpell. Je suis dans le même cas que vous le seriez, vous, messieurs les journalistes, si l'on vous accusait d'avoir joué avec des millions. "Vous pouvez nier aussi tout ce que vous le voudrez et de la façon que vous le voudrez les allégations faites par mon accusateur Harpell. Je déclare qu'il n'y a rien de vrai dans tout cela, que ce n'est qu'un tissu de mensonges et de faussetés."

Pour développer l'aviculture sur la côte nord

Québec, 18 (D.N.C.). — Demain, une cargaison de 340 poulettes et de 34 coqs sera envoyée dans 34 postes de la Côte Nord. Le Sable I quittera notre port avec cette précieuse cargaison. M. Brisebois, agronome de Lévis, fera lui-même la distribution de ces 34 lots de volailles. Comme nous l'avons déjà dit en annonçant la nouvelle de cet envoi sur la Côte Nord, c'est l'introduction de l'aviculture dans cette partie de la province. Si les expériences que l'on tente par cette initiative réussissent, ce sera le point de départ d'une nouvelle orientation économique de la Côte Nord qui jusqu'ici ne vivait que de pêche et de chasse.

Déménagement à Québec

Québec, 18. (D.N.C.). — Jeudi sera grand jour de déménagement pour le ministère de l'agriculture. Tous les services se transporteront dans le nouvel édifice de la rue St-Augustin. Nommé curé à St-Philibert

Québec, 18. (D.N.C.). — M. l'abbé Adalbert Leclerc, vicaire à St-Ludger de Frontenac, vient d'être nommé curé à Saint-Philibert, comté de Beauce.

Le percepteur des douanes à Montréal

Le "Cercle d'études sociales Le-Caron" demande à M. Ryckman de nommer un Canadien français à ce poste

Le Cercle d'études Le-Caron a envoyé la lettre suivante à M. Ryckman, ministre du Revenu national: Montréal, le 14 octobre 1932 Hon. M. E. B. Ryckman, Hôtel du Parlement d'Ottawa, Ottawa, Canada. Monsieur,

La fabrication des gants "Acme" dans une des vitrines chez "Dupuis"

L'on peut voir cette semaine un exhibit des plus intéressants dans l'une des vitrines de la maison DUPUIS, rue Sainte-Catherine.

Les Chanteurs de Notre-Dame

M. Guillaume Dupuis, maître de chapelle à Notre-Dame, désire informer qu'un cours de chant et solfège sera donné gratuitement tous les mercredis soirs à 8 heures à la salle de répétition rue Saint-Sulpice, à ceux qui désirent faire partie de la chorale de Notre-Dame.

M. H. A. Brown au Club de publicité

M. H. A. Brown, vice-président et gérant général de la General Motors Products, donnera la causerie au déjeuner hebdomadaire du Club de publicité de Montréal, demain midi au Mont-Royal.

Une femme se fait voler tout son avoir

Mme Mary Riddell, 464, rue Saint-François-Xavier, s'est fait voler une somme de \$282 qu'elle avait dans sa sacoche alors qu'elle venait de faire des emplettes dans un magasin à rayons de l'ouest de la ville.

Les conduites d'aqueduc

Le conseil municipal se réunira vendredi matin, pour accepter deux rapports importants du comité exécutif. Celui-ci veut accorder le contrat pour la pose de conduites centrales d'aqueduc à la Québec Paving Company, au prix de \$1,220,916.50 et augmenter la taxe foncière de 15 cents.

Electrocuté à Beauharnois

Beauharnois, 18. — Henry Robertson, 62 ans, de Peterboro, un employé de la compagnie "General Electric" travaillant aux usines électriques de la "Beauharnois", a été électrocuté hier matin.

Le terme échevinal de quatre ans

M. Maurice Gabias, président du comité exécutif, a déclaré hier que le bill de Montréal ne contiendra aucun amendement pour porter de deux à quatre ans le terme échevinal.

Pour patineurs et patineuses

La ville ouvrira 92 patinoires cet hiver. La liste ne comprend pas les patinoires indépendantes.

Conseiller financier de Terre-Neuve

Sir William Stavert, de Montréal succède à sir Percy Thompson à ce poste

Saint-Jean, Terre-Neuve, 18 (S.P.C.) — Sir William Stavert, de Montréal, a été nommé pour succéder à sir Percy Thompson comme conseiller financier du gouvernement de Terre-Neuve. Sir Percy Thompson se rembarquera vendredi pour retourner en Angleterre.

A un journaliste qui est allé l'interviewer, sir William Stavert a déclaré que le travail qu'il aura à faire comme conseiller financier du gouvernement de Terre-Neuve l'intéresse beaucoup. Il lui faudra se rendre à Saint-Jean sous peu, mais ces nouvelles fonctions ne l'obligent pas à abandonner ses affaires personnelles ni à habiter Saint-Jean de façon permanente.

Sir William Stavert est né à Summerside, Ile du Prince-Edouard, en 1861. Il a une expérience de 35 ans dans les affaires de banque. Dès 1887, il était chargé de liquider les affaires de la Banque de Picton. De 1895 à 1898, il s'occupa d'établir des succursales de la Banque de la Nouvelle-Ecosse dans Terre-Neuve.

Il entra au service de la Banque de Montréal en 1905 et fut aussitôt nommé surintendant des succursales des provinces maritimes et de Terre-Neuve. En 1907, il contribua dans une large mesure à empêcher une course sur l'Ontario Bank en assumant ses responsabilités au nom de la Banque de Montréal et en agissant comme liquidateur. Ce fut encore lui qui agit comme syndic des banques qui se portèrent au secours de la Sovereign Bank en 1908.

Ancien commissaire des liqueurs

A son retour au pays, il fut nommé par le gouvernement de la province de Québec l'un des commissaires de la régie des alcools. Il démissionna en 1923. On peut ajouter que sir William Stavert s'est créé une réputation à l'étranger puisqu'il fut nommé en 1910 par les tribunaux du Mexique liquidateur de l'United States Banking Company et de toutes ses succursales au Mexique.

Le contrat à la "Quebec Paving" — A plusieurs compagnies — Travaux en régie

Le conseil municipal se réunira vendredi matin, pour accepter deux rapports importants du comité exécutif. Celui-ci veut accorder le contrat pour la pose de conduites centrales d'aqueduc à la Québec Paving Company, au prix de \$1,220,916.50 et augmenter la taxe foncière de 15 cents.

Retraites fermées pour les prêtres

Une retraite fermée de 8 jours, pour les prêtres, aura lieu à la Villa Manrèse, de Québec, du 7 novembre au soir au matin du 16. Une autre aura lieu au noviciat du Saull-au-Récollet, Montréal, du 21 novembre au soir au matin du 30.

Retraites fermées pour les prêtres

Pour ces retraites, s'adresser au prédicateur, le Père O. Lacouture, S. J., Saull-au-Récollet, Montréal.

LA RADIO RADIO-GAZETTE

Mardi, le 18 octobre L'Heure provinciale

De 8 heures à 9 heures, poste CKAC. Programme consacré aux femmes compositeurs, présenté par M. Léo-Pol Morin, avec les concours de Mlles Annette LaSalle et Eugénie Havard. 8 heures: Causerie: "Les femmes compositeurs". M. Léo-Pol Morin. 8 h. 15: Concert: 1) Chant: "Il n'est point d'amour sans peine", Germaine Taillefer; b) "Sans amour", Chaminade, M. Léo-Pol Morin. 30 Violon: a) "Nocturne et Cortège", Lili Boulanger; b) "Sérénade espagnole", Kreutzer; Chaminade, Mlle Annette LaSalle. 40 Piano: "Jeu de plein air", Germaine Taillefer, premier piano, M. Léo-Pol Morin, second piano, M. Jean-Marie Beaudel. 50 Chant: a) "Reflets", Lili Boulanger; b) "Prière", Augusta Holmès, Mlle Eugénie Havard. 60 Piano: a) "Arabesque", Chaminade; b) "Pas des Echarpes", M. Léo-Pol Morin.

9h., WABC, orchestre Nat Shilkret avec pièces de Drdla et Tchaikowsky. 11h. 15, WABC, orchestre d'André Kostelanetz et Tommy McLaughlin, barytons. 10h., WABC, orchestre de Freddie Rich, concours d'Hélène Nuget, contralto; Brad Reynolds, ténor; William Hall, baryton. 10h. 30, WABC, Charles Carlile, ténor, avec orchestre de Fred Berners.

10h. 45, WABC, Fray et Braggiotti, pianistes franco-italiens, lento de Scott et allegro de la sonate pour deux pianos de Mozart, et autres pièces au programme. 11h., WABC, orchestre symphonique Columbia sous la direction de Howard Barlow. Ouverture: Les petits Riens, Mozart; adagio de la sonate en ré mineur, Brahms; menuet des Follets, Berlioz; andante cantabile de la cinquième symphonie, Tchaikowsky; danse hongroise, Brahms. 11h. 30, WABC, orchestre Isham Jones.

Mercredi, le 19 octobre

6 h. 30, CKAC, Esdras Minville, professeur à l'École des Hautes études commerciales, continuera cette semaine sa série de causeries sur la "Répartition des richesses", d'après l'encyclopédie Quadragesimo Anno. Ce programme est organisé par l'École sociale populaire. 8 heures, WABC, Edwin C. Hill, causerie. 9 heures, WABC, orchestre de Guy Lombardo, Phil. Regan, ténor. 10 heures, WABC, orchestre de Nat Shilkret. 10 h 15, WJZ, Jack Fulton, ténor. 11 heures, WABC, orchestre symphonique Columbia, sous la direction de Howard Barlow. Le programme comprend: Furiant, sélection de "Bartered Bride", de Smetana; Traume, de Wagner; Dimanche matin, extrait des "Scènes Alsaciennes", de Massenet; la Valse de la cinquième symphonie, de Tchaikowsky; Adagio Cantabile, de la sonate en si mineur, de Strauss; Suite de ballet, de Rameau-Mottl.

Postes locaux MARDI, LE 18 OCTOBRE

CKAC 4.30 Clôture de la Bourse. 4.45 Fantaisie instrumentales. 5.00 Concert du Ritz-Carlton. 5.30 Course de 6 jours. 5.45 Cotes de Bourse. 5.50 Dernières nouvelles. Température. Sommaire des émissions pour la soirée. 6.00 Poèmes symphoniques. 6.15 à 7.30. Emissions commerciales. 7.30 Concert du Royal York. 7.45 Programme Dow. 8.00 L'Heure Provinciale. 9.00 Course de 6 jours. 9.15 Orch. de concert du Ritz-Carlton. 10.00 Nos artistes canadiens. 11.30 Musique de danse du Royal York, Toronto. 10.45 Récital d'orgue. 11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Roxy. 11.05 Musique de danse. 11.15 Course de 6 jours.

MERCREDI, LE 19 OCTOBRE

CKAC 4.30 Clôture de la Bourse. 4.45 Fantaisie instrumentales. 5.00 Concert du Ritz-Carlton. 5.30 Course de 6 jours. 5.45 Cotes de Bourse. 5.50 Dernières nouvelles. Température. Sommaire des émissions pour la soirée. 6.00 Poèmes symphoniques. 6.15 à 7.30. Emissions commerciales. 7.30 Concert du Royal York. 7.45 Programme Dow. 8.00 L'Heure Provinciale. 9.00 Course de 6 jours. 9.15 Orch. de concert du Ritz-Carlton. 10.00 Nos artistes canadiens. 11.30 Musique de danse du Royal York, Toronto. 10.45 Récital d'orgue. 11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Roxy. 11.05 Musique de danse. 11.15 Course de 6 jours.

CFCF

2.45 Orch. Brown Palace. 4.00 Emission commerciale. 4.45 Ligue de la sécurité de la province de Québec. 5.15 Musique de danse. 6.00 Heure du crépuscule. 7.00 Trio de concert de George Bertet. 7.15 Orch. de l'hôtel Mont-Royal, Charles Dornberger. 8.00 Orch. de concert, Château-Laurier. 9.15 Programme de studio. 9.30 Fantaisie Ed. Wynn. 10.00 Le médecin de campagne. 10.45 Orch. Jane Froman. 11.00 Les secours Fickens. 11.15 Orgue. 11.30 Opéra.

MERCREDI, LE 19 OCTOBRE

CKAC 7.45 Le réveil. 8.00 Roland Gordon et Bill. 9.00 Emission commerciale. 9.15 La bonne chanson française. 9.30 Phil Savage à l'orgue de l'Impérial. 10.00 Mélodies populaires. 10.15 L'Association canadienne-française des aveugles. 10.30 Température. L'ouverture de la Bourse. 10.45 Musique militaire. 11.00 Poèmes symphoniques. 11.30 Eve, le bopétre des enfants. 11.45 Extraits d'opéra. 12.00 Midi: Trio de concert. 12.30 Cote de la Bourse. 12.45 Causerie agricole de l'U. C. C.: "Le chauffage au bois dans les villes", par M. E. M. Purdy. 1.00 Concert du Royal York, Toronto. 1.30 Programme musical. 2.15 Récital des artistes de la C.B.S. Récital d'orgue du capitaine Dickinson. 4.30 Fermeture de la Bourse. 4.45 Fantaisie instrumentales. 5.00 Théâtre des Petits. 5.30 Course de six jours. 5.45 Cotes de la Bourse. 5.50 Dernières nouvelles. Température. Sommaire des émissions de la soirée. 6.00 Emission commerciale. 6.15 Emission commerciale. 6.30 Causerie du R. P. Archambault, S.J. 6.45 Programme musical. 7.00 Disques. 7.15 Les Légendes du Saint-Laurent. 7.45 Programme Dow. 8.00 Programme musical. 8.30 Emission commerciale. 9.30 Programme musical. 10.50 Course de six jours. 10.05 Musique de danse du Windsor. 10.30 Le quatuor de violoncelles. 10.45 Récital d'orgue. 11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Roxy. 11.05 Orchestre de danse. 11.15 Course de six jours.

CFCF

7.30 Troubadours. 8.15 Orgue. 8.30 Chœur. 9.00 Disques. 9.15 Top O' the Morning.

Les loyers des chômeurs

La Ligue des propriétaires de l'est de Montréal demande de participer aux fonds du chômage

A son assemblée de vendredi dernier, la Ligue des propriétaires de l'est de Montréal a voté à l'unanimité la résolution suivante: "Attendu que les propriétaires fonciers, par suite de la crise qui sévit, sont privés d'un revenu sur lequel ils sont ordinairement obligés de compter pour faire face à leurs obligations.

Gandhi atteint de paralysie

Le chef nationaliste indien a, paraît-il, souffert d'une attaque dans la prison de Poona

Londres, 18 (S.P.A.) — Le Daily Herald disait hier soir que des amis personnels du Mahatma Gandhi affirmèrent que le frère chef nationaliste de l'Inde a souffert d'une attaque de paralysie dans la prison de Yeroda à Poona. Ces amis londoniens de Gandhi, que le journal ne nomme pas, mais qui ont été pris des mesures pour être renseignés de façon sûre et directe sur l'état de santé et les décisions du Mahatma, disent qu'il a senti cette attaque de paralysie peu de temps après avoir abandonné sa grève de la faim. Ce serait la raison pour laquelle le gouvernement a refusé aux visiteurs la permission d'aller le voir dans sa prison. Les médecins qui ont assisté Gandhi pendant son long jeûne ont constamment craint la paralysie parce que Gandhi avait déjà ressenti une légère attaque il y a deux ans.

A l'École Notre-Dame-de-Grâce

L'École Notre-Dame-de-Grâce, angle des rues Girouard et Notre-Dame-de-Grâce, s'est constitué, ces jours derniers, une brigade de sécurité.

A l'inauguration étaient présents le R. F. Josaphat, S. C., directeur; M. Arthur Gaboury, secrétaire général de la Ligue de Sécurité publique de la province; M. l'inspecteur Bélanger, et le capitaine Leggett, de la police de Montréal; le lieutenant L. St-Pierre, instructeur des brigadiers, tout le personnel et les élèves.

La nouvelle brigade est formée d'élèves de 9e et de 8e années. Ce sont: René Boyer, capitaine; Raymond Mongeau, lieutenant; Maurice Genest, sergent; Jean Gautier, Dollard Mathieu, Maurice Dubreuil, Jean Lamy, Benoît Casgrain, Omer Lamouche, Guy Descaerres, Robert Chartrand et Raymond Labelle.

A la sortie des élèves, les brigadiers vont aux intersections de certaines rues et voient à la sécurité de leurs compagnons pendant que ceux-ci traversent la rue. Cette innovation réjouira sans doute les parents et prévendra de sérieux accidents.

Les loyers des chômeurs

La Ligue des propriétaires de l'est de Montréal demande de participer aux fonds du chômage

A son assemblée de vendredi dernier, la Ligue des propriétaires de l'est de Montréal a voté à l'unanimité la résolution suivante: "Attendu que les propriétaires fonciers, par suite de la crise qui sévit, sont privés d'un revenu sur lequel ils sont ordinairement obligés de compter pour faire face à leurs obligations.

"Attendu que comme élément indispensable de sécurité et de maintien de l'ordre social ils ont droit à une considération spéciale; et que comme contribuables intéressants de l'administration publique ils ont également droit à une aide pécuniaire dans leur détresse.

"Attendu que depuis dix ans, ces propriétaires ont contribué à loger gratuitement les chômeurs de notre ville.

"Attendu que l'on reconnaît publiquement que les autorités publiques sont obligées de nourrir les miséreux.

"Attendu que le logement est pour le moins aussi nécessaire que la nourriture pour le chômeur.

"Attendu que les propriétaires de l'est, à une assemblée qui fut tenue le 1er septembre dernier à laquelle M. C. J. Arcand, ministre du travail, M. E. C. St-Père, député d'Hebouché au parlement fédéral, l'échevin Georges Lalancette et autres assistaient et où une résolution fut unanimement acceptée par l'assemblée, laquelle résolution se lisait comme suit:

"Attendu qu'un grand nombre de locataires chômeurs n'ont pas remboursés depuis longtemps à leur propriétaire, également nécessiteux, les loyers dus.

"Attendu qu'une contribution de la part des autorités fédérales, provinciales et municipales contribuerait à maintenir la stabilité économique et financière de ces propriétaires, présentement menacés de la faillite par non-paiement de taxes municipales et intérêts hypothécaires.

"Lesdits propriétaires demandent humblement que le système en vigueur dans certaines villes de l'Ontario et comportant un montant pris à même les fonds de chômage pour paiement de loyers aux chômeurs, soit mis en vigueur dans la cité de Montréal.

"Il est résolu que la Ligue des propriétaires de l'est de Montréal appuie de nouveau sur l'opportunité de donner suite immédiatement à cette demande".

Cours de législation commerciale

UNIVERSITE DE MONTREAL

M. A. Gérin-Lajoie, avocat, commencera ce soir, le 18 du courant, son cours public de législation commerciale.

Ces cours seront donnés tous les mardis soirs à huit heures précises, à la salle du Droit romain de l'Université de Montréal, 1265 rue St-Denis, Entrée libre.

Le sujet de la première leçon sera la définition du droit commercial et ses sources, l'acte de commerce et le commerçant.

\$100 par Mois... pour Vous!

Chaque mois de chaque année, un chèque par la poste, pour un montant déterminé et invariable. Un revenu sûr, votre vie durant, qui n'est ni exposé aux pertes de placements, ni affecté par l'état des affaires ou par d'autres causes de force majeure.

Confederation Life Association Toronto, Canada

Sans obligation de ma part, veuillez me fournir des renseignements complets au sujet de votre plan "\$100 par Mois". Nom (M., Mme. ou Mlle.) Adresse

Pour le jardin botanique

Un cadeau de 10,000 plants d'arbustes Le Jardin botanique de Montréal a reçu du Boyce-Thompson Research Institute, de New-York, un cadeau de 10,000 plants d'arbustes. Ces plants comprennent les échantillons de toutes les espèces qui croissent sous la zone tempérée.

Le R. F. Marie-Victorin, directeur du Jardin botanique, et Me Honoré Parent, directeur des services municipaux, ont accepté le cadeau au nom de la ville.

Ce cadeau est dû à M. H. Teuscher, autrefois du Boyce-Thompson Research Institute Arboretum, et actuellement du Jardin botanique de New-York. M. Teuscher a fait ses études en Allemagne, au jardin botanique de Berlin, sous la direction du professeur Diels. Il a beaucoup contribué aux plans et à l'aménagement du jardin botanique de Montréal.

Ces 10,000 plants seront plantés à l'extérieur, dans le parc Maisonneuve et le Frère Marie-Victorin a annoncé que dès le printemps prochain, le travail d'éducation publique commencera. Le pavillon central et les serres seront terminées prochainement et dès le printemps prochain, on travaillera au défrichage du sol pour les semis.

Grâce au cadeau obtenu par M. Teuscher, la ville économisera \$10,000 au moins.

Les écrivains de l'Est.

Les écrivains de l'Est se réuniront à Sherbrooke, samedi, le 29 octobre, sous les auspices de la Tribune. Le but de cette réunion est de fêter les gagnants des prix David de littérature 1932: M. Harry Bernard, grand prix du roman canadien, MM. Alfred DesRochers et Robert Choquette, copartageants du grand prix de poésie.

Jugements de la Cour d'appel

La Cour d'appel rendra jugement le 28 octobre prochain dans les causes entendues au terme de septembre dernier.

Conférence aux infirmières de Sainte-Justine

Demain avant-midi, à 11 heures 15, conférence du Dr Edmond Dubé aux infirmières bénévoles de Sainte-Justine, à l'hôpital.

LAIT "Trois Etoiles" de la Qualité Joubert. Le brandy Trois-Etoiles coûte un peu plus cher que le brandy Une-Etoile, mais la différence de qualité vaut beaucoup plus que la légère différence de prix. La qualité est encore plus importante dans le cas du lait, aliment vital, sur lequel s'édifie la santé de votre famille. Le meilleur lait est le moins cher en fin de compte parce qu'il est rempli d'éléments nutritifs, une qualité assurée. Le lait Joubert coûte un peu plus que le lait ordinaire — mais pas plus que d'autres marques dont la haute qualité, la pureté et la sécurité sont analogues. Payez un peu plus cher pour du lait Joubert, et vous économiserez en recevant en retour un produit supérieur. Notre but est de réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal. Lait — Crème — Bouffe — Crème à la glace. 4141, rue Saint-André Frontenac 3121. Lait certifié de la Ferme St-Sulpice d'Oka.



# La Page féminine

## LETTE DE FADETTE

Quand vous enfiler votre aiguille, Madame, avez-vous déjà pensé que ce geste fut fait aux premiers jours du monde? Oui, par Eve, exilée du paradis, et qui dut, un jour, arracher à un buisson une épine acérée quand elle voulut confectionner des vêtements.

Naturellement cette épine est une pure supposition, et assez facile à faire en me rappelant l'imagination et l'initiative de la première femme!

D'après une légende, Eve inventa, seule, le nom de toutes les bêtes et de toutes les plantes du paradis terrestre, au grand ébahissement d'Adam, qui, voulant connaître la raison de ces noms, n'obtenait pour toute réponse que le fameux: "Parce que..." répété depuis par toutes les filles d'Eve, ou cette autre: "Je l'appelle un loup parce qu'il a l'air d'un loup!"

Alors, vous croirez sans peine que lorsqu'il fallut assembler des peaux de bêtes pour se vêtir, Eve inventa prestement une aiguille! On a trouvé chez nos sauvages des aiguilles faites d'os de poisson très aigus, légèrement aplatis à la tête et percés d'un trou. Ce fut probablement aussi l'aiguille des peuplades primitives.

J'ai vu, au musée du Louvre, des aiguilles de fer et de bronze de grossiers différentes et qui ressemblaient un peu à nos aiguilles: elles provenaient des tombeaux égyptiens et remontaient à deux mille ans avant notre ère.

Rappelez-vous Pénélope plaçant fièrement sa fidélité conjugale et l'honneur de son foyer sous la sauvegarde de son aiguille, preuve que les femmes de l'antiquité se servaient toutes de leur aiguille et la maniaient avec un art raffiné qui n'a peut-être pas été dépassé.

La Bible décrit les tapis brodés dont la somptuosité décorait les parvis du temple de Salomon. Evidemment, ces broderies étaient tissées ou faites à l'aiguille.

Au moyen âge, l'aiguille était souvent un objet précieux taillé dans l'or et l'argent.

Je relève dans un récit du XIIIe siècle: "Les dames et demoiselles labouraient moult noblement, sur drap de soie de toutes couleurs, à bestes, à oiseaux, et toutes images".

Figurez à quelle époque exacte remonte l'invention des aiguilles telles que nous les connaissons, mais en 1370, il existait à Nuremberg des fabricants d'aiguilles d'acier, et vers la même époque, les aiguilles de Paris avaient de la renommée.

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les femmes enfermaient leurs aiguilles dans des étuis appelés aiguilliers, elles les suspendaient, — ainsi que leurs dés et leurs ciseaux, — à leur ceinture, par une chaînette à plusieurs branches appelée châte-laine.

Ces aiguilliers devinrent des petites oeuvres d'art. Le musée de Cluny en possède une collection ravissante: en porcelaine, en ivoire finement fouillé, en argent et en or ciselé et ornés de pierres précieuses.

J'en ai remarqué de très beaux ayant appartenu à la malheureuse reine Marie-Antoinette. L'aiguille, fine, polie et pointue, est bien l'outil indispensable aux femmes; son histoire est longue, elle est, en réalité, de tous les temps, quoi que l'aiguille soit si petite!

Elle est notre amie, elle seconde merveilleusement notre dépouement, elle est le repos et la joie de nos journées et la compagnie aimable de nos heures solitaires. Plus souvent qu'on ne s'en doute, elle est la conseillère sage et, par son activité, les rênes dangereux s'envolent et les coeurs indécis se fixent. Essayons de comprendre ses leçons discrètes et inlassables.

Victor Hugo a noté ce langage de l'aiguille dans ces si jolis vers:

Laisse-toi conseiller par l'aiguille ouvrière  
Présente à ton labeur, présente à ta prière,  
Qui dit tout bas: "Travaille". Oh! crois-la, Dieu, vois-tu,  
Fil naître du travail que l'insensé repousse  
Deux filles: la vertu, qui fait la gaîté douce,  
Et la gaîté, qui rend charmante la vertu.

Le poète prêche plus joliment que

FADETTE

## Une question par mois

### FAUT-IL LAISSER NOS ENFANTS LIBRES?

(Comme nous l'avons déjà annoncé, nous ne pouvons pas considérer les travaux arrivés après le 15 octobre sur ce sujet).

"La liberté est un bien que Dieu respecte."

Certes, la liberté est notre partage; mais, son usage raisonnable exige cependant un apprentissage et les parents, premiers représentants de Dieu auprès de leurs enfants, ont fort à faire pour être à la hauteur de leur rôle de premiers instructeurs.

Pères et mères doivent considérer leurs enfants non comme des sujets à conduire, non comme des serviteurs de leur ambition, de leur propre gloire ou de leurs intérêts terrestres, mais comme des voyageurs inexpérimentés confiés à leur garde pour être d'abord protégés, puis instruits, dirigés, conseillés, surveillés, orientés et contrôlés jusqu'à ce qu'enfin, de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité ils soient capables de "naviguer sur la mer de ce monde".

Laisser les enfants complètement libres de leurs actes après leur avoir inculqué de bons principes et les avoir avertis des dangers qui les environnent et les menacent ce serait, il me semble, agir comme un professeur de physique et de chimie qui, ayant enseigné à ses élèves tout ce qu'il sait de théorie, ayant fait devant eux quelques expériences dont ils auraient été les témoins plus ou moins attentifs, ne prendrait pas le temps de leur faire faire des expériences personnelles sous sa direction d'abord, puis sa surveillance et leur dirait: "Maintenant, vous en savez assez long pour travailler seuls; que ce soit dans mon laboratoire ou dans un autre, débrouillez-vous. Si vous travaillez mal, tant pis pour vous; s'il arrive des accidents, moi, je m'en lave les mains."

Que feraient les élèves? Les timides, les craintifs n'oseraient pas servir de certains acides, de certains appareils et, de ce fait, donneraient un moindre rendement; les téméraires feraient fi de certaines précautions et il en résulterait du gaspillage et des accidents; les plus sages iraient à la recherche d'un meilleur professeur. Les uns et les autres finiraient par blâmer le maître irréfléchi qui les aurait prématurément laissés à eux-mêmes.

Même quand ils leur ont inculqué de bons principes et les ont avertis des dangers qu'ils courent, les parents n'ont pas le droit de laisser leurs enfants complètement libres et la loi civile elle-même, en les tenant responsables des conséquences des actes de leurs enfants, leur rappelle leur devoir de surveillance et leur reconnaît le droit de dire en certaines circonstances: Je te défends de faire ceci ou cela.

Outre la crainte et l'affection de leurs enfants, il y a un bien auquel certains parents ne pensent pas assez: c'est leur estime. Que cherchent les jeunes dans la liberté? Le bonheur. Il faut leur prouver que le bonheur est dans le respect de la loi morale et dans une vie "bien ordonnée". Mettre le bonheur où il faut, dit Bossuet.

Quelqu'un me disait ces jours-ci: "Certains parents craignent de s'imposer et de défendre catégoriquement à leurs enfants ce qui est mal; ces parents craignent une désobéissance ouverte". Comme résultat: les enfants désobéissent quand même, ne reviennent pas sur leur acte de désobéissance et prennent l'habitude de désobéir. Une défense catégorique leur aurait fait comprendre la valeur des ordres de leurs parents.

On rencontre des vœux et d'anciens émancipés qui rendent un hommage singulièrement significatif aux directives de l'Eglise en matière d'éducation en étant très attentifs à surveiller leurs enfants et à se rendre compte "de quel bois se chauffent" leurs amis et connaissances. Qui osera dire que ces hommes ne sont pas de leur temps ou sont des naïfs et des timorés?

Si ceux qui doutent des chutes des "avertis", si les partisans de la liberté complète des jeunes avaient la permission de passer quelques après-midi dans les bureaux d'accueil des hôpitaux, des crèches, des maternités, des différents services sociaux des oeuvres, ils prendraient connaissance de faits authentiques qui les convaincraient vite de la nécessité de la protection et de la surveillance de la jeunesse. A leur profonde douleur, certains parents apprendraient même la ce que leurs enfants réussissent parfois à leur cacher: leur dés honneur.

"La mer de ce monde est féconde en écueils, en dangers", disent les gens d'expérience. "Pas tant que ça", répond un illusionniste. "Pas pour moi", répond un suffisant. Qu'importent toutes les mises en garde à quelqu'un qui ne croit pas aux périls dont on lui parle? La surveillance est un problème complexe. La liberté laissée à un jeune homme ou à une jeune fille devrait être plus ou moins grande suivant son éducation première, sa connaissance de la vie réelle, son tempérament, son caractère son jugement, ses goûts.

Les enfants élevés chrétiennement savent qu'il est du devoir de leurs parents de les surveiller. Pourvu qu'ils ne se voient pas considérés comme des êtres maltraités dont on se défie, des ennemis qu'on épie; pourvu qu'on n'exige pas d'eux qu'ils fument leur pipe au coin du feu comme des grands-pères, ou tricotent autant que des grand-mères; pourvu qu'on les surveille avec bienveillance et avec tact, la surveillance ne leur paraît pas odieuse.

Puisque "la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse", une juste crainte des parents ne saurait être mauvaise. Quelqu'un me disait ces jours-ci: "Certains parents craignent de s'imposer et de défendre catégoriquement à leurs enfants ce qui est mal; ces parents craignent une désobéissance ouverte". Comme résultat: les enfants désobéissent quand même, ne reviennent pas sur leur acte de désobéissance et prennent l'habitude de désobéir. Une défense catégorique leur aurait fait comprendre la valeur des ordres de leurs parents.

On rencontre des vœux et d'anciens émancipés qui rendent un hommage singulièrement significatif aux directives de l'Eglise en matière d'éducation en étant très attentifs à surveiller leurs enfants et à se rendre compte "de quel bois se chauffent" leurs amis et connaissances. Qui osera dire que ces hommes ne sont pas de leur temps ou sont des naïfs et des timorés?

Si ceux qui doutent des chutes des "avertis", si les partisans de la liberté complète des jeunes avaient la permission de passer quelques après-midi dans les bureaux d'accueil des hôpitaux, des crèches, des maternités, des différents services sociaux des oeuvres, ils prendraient connaissance de faits authentiques qui les convaincraient vite de la nécessité de la protection et de la surveillance de la jeunesse. A leur profonde douleur, certains parents apprendraient même la ce que leurs enfants réussissent parfois à leur cacher: leur dés honneur.

## FEMMES NERVEUSES

Prenez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham "Je suis si nerveuse, qu'il me semble que je pourrais voler"... "Mes nerfs sont tendus"... "Je voudrais être morte"... que de fois n'avons-nous pas entendus s'exprimer ainsi, quelques femmes qui étaient devenues si fatiguées et épuisées, que leurs nerfs ne pouvaient plus supporter la tension. Aucune femme, qui peut se soulager, ne devrait se négliger jusqu'à ce point. Elle devrait essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Les femmes, depuis près de soixante ans, ont pris ce merveilleux tonique pour reprendre une nouvelle force et vigueur. 98 femmes sur 100 femmes qui nous ont fait rapport, disent que ce remède leur a fait du bien. Achetez-en une bouteille aujourd'hui chez votre pharmacien... et observez les résultats.

C'est la source de tout bien; et la source de tout mal est de le mettre où il ne faut pas.

L'enfant qui estime ses parents et est convaincu qu'ils savent mieux que lui comment il doit se conduire vivra heureux sous une judicieuse surveillance.

L'amitié entre parents et enfants ajoute un grand charme à la vie de famille, et facilite les confidences. Un enfant ouvert et confiant est plus facile à surveiller.

Il n'y a pas à craindre que l'amitié nuise au respect. Le Maître n'appelle-t-il pas les apôtres ses amis et ne les traitait-il pas comme tels?

Jésus, qui a "abattu tant de barrières pour demeurer parmi nous", bénit, nous n'en pouvons douter, les relations amicales des parents et des enfants.

Magdèle GEHELLES

## Partie de cartes

Une partie de cartes au profit des pauvres sera donnée le mercredi, 19 octobre, à 2 h. 30 de l'après-midi, au sous-sol de l'église de Saint-Tréneux 3030, rue Delisle, sous le patronage de M. le curé Belle-rose. Il y aura 2 prix de présence, plusieurs jolis prix aux gagnants.

## La fourrure sur nos manteaux



## CHEZ EATON SEAL D'HUDSON "RICE LAKE" (rat musqué)

à prix extraordinaire mercredi

# 195.00

Voici une chance remarquable pour la femme qui s'y connaît en fourrure! Si vous voulez un manteau en Seal d'Hudson qui sera très durable, qui est habilement taillé, confectionné avec la plus méticuleuse attention aux détails, venez mercredi et voyez ceux-ci! Ils ont été fabriqués dans nos propres ateliers... pour être vendus beaucoup plus cher! Plusieurs modèles pour votre choix, dont un est illustré. Tailles 32 à 46. Des commandes spéciales seront prises mercredi pour les tailles 14 à 40.

Conditions de Paiements Différés si désiré.

Salon des Fourrures—troisième étage

## THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

## Faits et glanes

UNE PIECE A CONVICTION — Mon ami, explique le docteur, vous vous ruinez l'organisme parce que vous buvez trop. Et pour vous en convaincre, regardez ce bocal: il contient le foie d'un homme mort à la suite de libations trop fréquentes.

RIMALLES — Autour de mon pot à colle, sur mon bureau caracolent un rat dont le fin museau lui sert comme de pinceau; C'est une race nouvelle. D'une indécise couleur. On l'appelle "rat colleur".

LES POISSONS ROUGES — Lucette, as-tu donné de l'eau fraîche aux poissons rouges? — Non, maman, ils n'ont pas encore fini de boire celle que je leur ai donnée hier.

FADETTE — Nénette, regarde si le baromètre a monté depuis hier. — Il ne peut pas, maman, le clou le retient toujours à la même place. DE PLUS EN PLUS FORT — Après la télégraphie sans fil, voici le téléphone sans fil: c'est merveilleux. La petite fille de la couturière: — Peut-être qu'on arrivera aussi à la couture sans fil. C'est maman qui serait contente!

Conférence de Mère Marie Gérin-Lajoie — L'assemblée du Comité central d'étude de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste aura lieu à sa maison d'oeuvres, 853 est Sherbrooke, demain, 19 octobre, à 3 h. p.m. La conférence sera donnée par la Rév. Mère Marie Gérin-Lajoie, supérieure de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil qui parlera du retour de la mère au foyer. Tous les membres sont priés d'être présents.

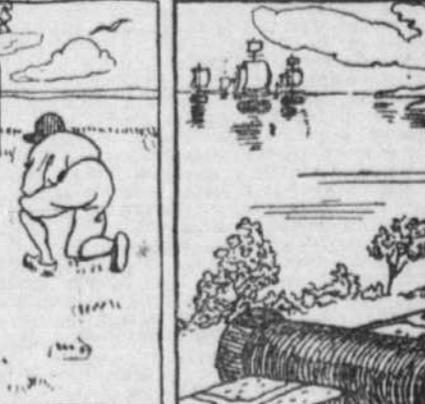
## Cette dame dit que ses rideaux offrent l'apparence de neufs

Une lettre d'une dame de Québec raconte le succès merveilleux qu'elle a obtenu en rafraichissant et recolorant ses vieux rideaux de vivre. "Ils étaient tellement gris et de si terne apparence qu'ils donnaient un air misérable à toute la pièce. Pourtant, ils étaient parfaitement bons et j'étais dans l'impossibilité de m'en procurer de neufs. Une voisine me parla d'une nouvelle sorte de teintures appelées Diamond Tints, fabriquées par les manufacturiers des Teintures Diamond. Je connais l'excellente qualité des Teintures Diamond: je m'en suis souvent servie pour teindre des vêtements en couleurs foncées. Ma voisine m'expliqua que les Diamond Tints sont pour les teintes plus pâles et qu'elles ne requièrent pas d'ébouillantage. Je m'en procurai un paquet de la teinte écarlate et rinçai copieusement mes rideaux dans l'eau de la teinture. Quand ma fille arriva à la maison, elle me demanda où j'avais pris mes rideaux neufs! Ils paraissaient assurément aussi vaporeux et aussi frais que lorsqu'ils étaient tout neufs et ils méritaient une note gale dans toute la chambre!"

## Récit de l'abbé A. Couillard-Després GUILLAUME COUILLARD (suite)



La colonie est aux abois. La famine sévit dans toute sa rigueur. Il n'y a dans le fort ni haricots pour faire la pêche ni poudre pour faire la chasse. Les colons s'enfoncent dans les bois, cherchant des racines pour apaiser leur faim. Les enfants demandent du pain à leurs parents, qui ne peuvent leur en donner. C'est la désolation.



Au printemps, les frères Kerth viennent de nouveau en face de Québec, avec l'intention de s'en emparer. Champlain, réduit à la dernière extrémité, prend le parti de se rendre. Les Français et les religieux se préparent à quitter la colonie.



Couillard et Madame Hébert consultent Champlain sur ce qu'ils doivent faire. Vont-ils retourner en France et abandonner le fruit de tant de travaux? Champlain leur conseille de rester; ils pourront s'en retourner en France s'ils le veulent, comme le permet le général Kerth.



(à suivre)

## Feuilleton du "Devoir"

# La fontaine de l'oasis

par JEANNE DE COULOMB

43 (suite)

VI

Monseigneur arriva le soir même pour les derniers préparatifs de la Consécration qui — suivant la coutume — devait avoir lieu un dimanche, afin que tous puissent y assister. Jacques n'avait pas paru encore, et Rosamée éprouva une grande peine de n'avoir que son frère à ses côtés pour saluer le prêtre à sa descente d'automobile.

De son mieux, elle excusa son mari, un peu souffrant. Il viendrait sans doute, le lendemain, à la première heure, si toutefois son état de santé le lui permettait. Elle se sentait rougir en balbutiant des paroles répandant si peu à sa pensée. Il lui semblait que ce grand et beau vieillard, qui dénotait un peu de la puissance divine, plongeait son regard jusqu'au fond de son coeur pour y lire la vérité.

La soirée se passa en allées et venues continuelles. L'absence de Jacques se fit ainsi moins sentir. De la nuit, Rosamée ne dormit point; elle se demandait sans cesse: Viendra-t-il? Ou, devant tous, ma situation de femme abandonnée apparaîtra-t-elle clairement?

Le lendemain matin, elle se le demandait encore au moment où la procession s'organisait pour se rendre du presbytère à l'église. Tout à coup, elle vit son mari qui sortait des rangs pressés pour saluer le pontife.

— Oh! merci, mon Dieu! cria son coeur. Il est venu!

Il s'approcha d'elle après avoir rendu ses devoirs à leur hôte, et sans doute à cause de Mme Dorgères et de Francoise qui se trouvaient là, de Philippe Hourcade qui, par derrière, tendait le cou pour écouter, il s'excusa:

— Je n'ai pu arriver plus tôt, Rosamée. Pardonnez-moi!

Il lui serra la main, mais il ne resta pas auprès d'elle: il prit la place qui lui revenait au milieu des résiniers — anciens combattants — massés à une petite distance, qui regardaient, écoutaient, sans retrouver sur leurs lèvres les plaisanteries faciles dont cependant le dimanche, au cabaret, ils étaient prodigues.

La beauté de la liturgie que, pourtant, ils ne comprenaient pas, les impressionnait. Entre deux res-

pons, si grand était leur silence, qu'on eût entendu voler une mouche.

Les femmes se tenaient un peu en arrière avec les enfants. D'un groupe de jeunes filles, Mignette s'élançait sérieuse et jolie. Les garçons la regardaient du coin de l'oeil, mais elle ne les voyait point. Elle pensait:

"Notre maîtresse me l'avait bien dit: l'âme a soif comme le corps. Je ne le croyais pas dans ce temps-là; je le comprends aujourd'hui."

Les ondes légères de l'étang qui clapotaient sur le bord, la brise dans les pins, la rumeur proche de la mer accompagnaient de leur murmure les chants qui se déroulaient dans une impressionnante lenteur.

La voix de l'évêque s'éleva enfin:

"Voici le signe de la Croix. Hors d'ici tous les fantômes de l'enfer!"

Les portes de l'église s'ouvrirent pour laisser pénétrer le pontife, puis se refermèrent sur lui. Rosamée, alors, chercha du regard son mari. Il semblait moins rigide qu'à

l'arrivée. Le drapeau, offert par lui, qui frissonnait à la brise, froissait par moments son front comme pour lui donner un baiser glorieux. Il l'écartait, mais sans impatience, d'un geste pieux qui disait son émotion grandissante. La bénédiction de l'eau commençait:

Que la parole de Dieu te sanctifie, eau descendue du ciel, eau sur laquelle le Christ imprima la trace de ses pas.

Aux accents sacrés, on eût dit que l'étang frémissait, et là-bas, sous les pins, la source aussi dévalait couler plus joyeuse et plus fière.

"Ah! pensa Rosamée, la nouvelle fontaine de l'Oasis désaltérera-t-elle les autres? nous laissera-t-elle dans l'aridité?"

Jacques devait se poser la même question; elle savait si bien lire sur son visage les impressions qui, dans l'espace de quelques minutes, s'y succédaient.

Les portes du sanctuaire se rouvrirent: le Pontife se rendait, en grande pompe, au presbytère pour y chercher les saintes reliques. Bientôt le cortège reparut: croix

d'or, flambeaux, odeurs d'encens autour du vase scellé, éclat doré des lourdes chapes, splendeur de la mitre et de la crosse, robes rouges, robes noires, aubes et surplis frissonnants défilèrent entre des yeux curieux, étonnés, mais où, toujours, ne se lisait aucune raillerie.

L'évêque prononça alors l'exhortation liturgique:

C'est ici un lieu de salut, c'est le port offert aux naufragés. "La, le poisson, battu par la tempête, peut jeter l'ancre; là, ceux qui désirent obtenir quelque grâce viennent prier, et les prières, faites pour une juste cause, sont exaucées."

"Seigneur, suppliait, dans son coeur, Rosamée. Ma cause est juste: ne l'exaucez-vous pas?"

Il lui semblait que le visage de son mari se détendait de plus en plus. Oh! s'il pouvait croire en elle, ne plus douter!

La foule pénétrait maintenant dans le saint lieu où les grandes fresques des murs les accueillait pour les envelopper d'une atmosphère de foi et de respect. Jacques prit place dans le choeur auprès

du drapeau. Rosamée le voyait de profil. Elle surprit son regard fixé sur le puits de la Samaritaine: voulait-il, lui aussi, boire de l'eau qui jaillirait de la nouvelle fontaine, et était-ce le signe que, d'abord, il se réconcilierait avec sa femme? Ou bien se demandait-il simplement si celle qui avait conçu et exécuté ces scènes évangéliques pouvait être une hypocrite, une simularice?

Elle enfouit son visage brûlant dans ses mains et ne bougea plus jusqu'au moment de remplir l'offrande de marraine auprès de la cloche, habillée de précieuses dentelles qui, en son honneur, reçut le nom de Rose-Marie. Le saint sacrifice commença ensuite, heure ineffable pendant laquelle Rosamée ne vit rien ni personne. Il lui semblait avoir gravi une montagne d'efforts et de sacrifices, et parvenue au sommet, dans l'humilité attitude de l'adoration, se trouver, tête à tête, avec l'Eternel dont elle espérait tout, même l'impossible!

A la sortie, son mari la rejoignit:

— Je prends les devants, lui dit-il, il faut que je revoie Monseigneur!

(à suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire. La responsabilité légale des lettres-proprétaires: Georges Pelletier, directeur-gérant.

# COMMERCES ET FINANCES

## LES NOUVELLES EN RACCOURCI

**Le blé**  
Les cours n'ont varié que d'une fraction de sou à Winnipeg et à Chicago hier. La principale nouvelle de la journée, c'est celle annonçant la baisse considérable dans le mouvement d'exportation dans le monde, baisse qui a été subie presque entièrement par le Canada, soit 3,200,000 boisseaux sur une diminution totale de 3,500,000 boisseaux.

**Les prêts aux courtiers**  
Le montant des prêts aux courtiers de Montréal, sur garantie collatérale constituée par des titres inscrits sur les marchés canadiens exclusivement, s'est avancé de \$13,774,000 le 1er septembre dernier à \$14,115,000 le 6 octobre. Il y a un an le montant était de près de 55 millions.

**Emission de la B.A. Oil**  
Une réunion spéciale des actionnaires de la British-American Oil Co. aura lieu à Toronto le 31 octobre en vue d'approuver une émission d'obligations-or de p.c. au montant de cinq millions de dollars. Cette émission sera sur le même pied que celle de 1930 et viendra à maturité à la même date, soit en mars 1945. Ce montant servira à payer les frais d'installation de la raffinerie de Montréal et l'achat de plusieurs cargos utilisés pour le transport du pétrole.

**Craig, Luther & Co.**  
On annonce qu'un dividende initial de 33 1/3 p.c. sera payé aux créanciers de la maison Craig, Luther and Co.

**Les prix**  
Les prix des principaux produits étaient les suivants hier:  
Café (mars) 5.95  
Coton (oct.) 6.20  
Cacaotouch (mars) 3.49  
Sucre (mars) 1.04  
Plomb 3.00  
Zinc 3.42  
Cuivre 6 à 6 1/4  
Laine (mars) 51.50

**L'or**  
La production d'or en Ontario, pour les neuf premiers mois de l'année, s'est élevée à 34 3/4 millions de dollars comparativement à 31 1/3 millions pour la période correspondante de 1931.

**Recettes ferroviaires**  
Les recettes du Canadien National, pendant la semaine terminée le 14 octobre, se sont élevées à \$3,085,000, une augmentation de plus de \$25,000 sur la semaine correspondante de 1931. Celles du Pacifique Canadien ont été de \$2,810,000, une diminution de \$124,000 sur l'an dernier.

**Les rendements**  
ACTION ORDINAIRE  
B. Am. Oil 80 8 1/2  
B. C. Power A 200 21 1/2  
Bell Telephone 700 99 7/8  
Build. Front. A 100 13 1/2  
Canadian Mailing 600 12 1/2  
Can. North. Power 100 17 1/2  
Can. Bronze 125 15 1/2  
Can. Car and Found. 100 9 1/2  
Can. Covers 200 27 1/2  
Can. Mines 100 12 1/2  
Dominion Bridge 200 17 1/2  
Dom. Glass 300 78 1/2  
Lum. Stores 100 17 1/2  
Dominion Textile 300 50 1/2  
Chas. Gurd 60 5 1/2  
Hollinger 60 5 1/2  
Imperial Oil 60 5 1/2  
Imp. Tobacco, ex. incl. 200 17 1/2  
Inter. Petroleum 100 10 1/2  
Lake Shore 300 29 1/2  
McCull. Frontenac 60 5 1/2  
McIntyre 150 18 1/2  
Mont. Cottons 60 4 1/2  
Montreal Power 150 33 1/2  
Mont. Tramways 100 11 1/2  
Nat. Breweries 100 16 1/2  
National Steel Car 80 9 1/2  
Oshawa 80 9 1/2  
Ottawa Power 60 5 1/2  
Quebec Power 300 34 1/2  
Pac. Ferry 300 35 1/2  
Penmans 300 35 1/2  
Shawinigan 100 14 1/2  
Sovereign Can. Power 100 19 1/2  
U.S. & Canada 175 19 1/2  
Teck Hughes 60 3 1/2

**ACTIONS DES BANQUES**  
Montreal 100 188 3/4  
Nouvelle-Zélande 14 267 1/2  
Can. Nationale 10 610 7 1/2  
Commerce 10 164 6 1/2  
Royaume 10 163 6 1/2

**ACTIONS PRIVILEGIÉES**  
Can. North. Power 700 75 9 1/2  
Can. Bronze 700 90 7 1/2  
Can. Car & Found. 100 13 1/2  
Can. P. & N. 600 60 10 1/2  
Can. Gen. Electric 350 35 1/2  
Can. P. & N. 600 58 10 1/2  
Dominion Gas 700 100 1/2  
Dom. Textile 700 102 1/2  
Goodyear 700 92 7 1/2  
Lindsay C.W. 700 37 17 1/2  
Lindsay S. 700 37 17 1/2  
Mont. Cottons 700 60 10 1/2  
Nat. Brew. 700 63 10 1/2  
Oshawa 700 110 6 1/2  
Ottawa Power 600 90 12 1/2  
Peumans 700 65 9 1/2  
Power Corp. 600 50 7 1/2  
Sber. Williams 700 89 10 1/2  
South Can. Power 600 78 10 1/2  
Steel of Canada 175 30 5 1/2  
Lucret Tobacco 700 108 6 1/2  
Vauv. 700 64 10 1/2

**Cours des trusts fixes**  
Offre Dem.  
Can. Amer. Trust 3 1/2  
First Custodian 2 3/4  
Second Custodian 2 3/4  
Div. Trust A 7 1/4  
"B" 2 1/2  
"C" 2 1/2  
"D" 2 1/2  
"E" 2 1/2  
"F" 2 1/2  
"G" 2 1/2  
"H" 2 1/2  
"I" 2 1/2  
"J" 2 1/2  
"K" 2 1/2  
"L" 2 1/2  
"M" 2 1/2  
"N" 2 1/2  
"O" 2 1/2  
"P" 2 1/2  
"Q" 2 1/2  
"R" 2 1/2  
"S" 2 1/2  
"T" 2 1/2  
"U" 2 1/2  
"V" 2 1/2  
"W" 2 1/2  
"X" 2 1/2  
"Y" 2 1/2  
"Z" 2 1/2

**Cours sur la publicité**  
A partir de demain soir jusqu'au 29 mars, tous les mercredis soirs, à 7 heures 15, dans l'immeuble Bell, côté Beaver-Hall, MM. William Tait, professeur au McGill, C.-F. Sauter, diplômé, dessinateur, et Wallace G. North, économiste, ancien professeur, McGill, donneront des cours sur la publicité.

**Dividende déclaré**  
La Banque Royale du Canada, 2 1/2 %, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 31 octobre.

**Paul BENOIST, C.P.A.**  
COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ  
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles  
601, rue St-François-Xavier - CH. 205  
Tél. MARQUETTE 5333

## Le marché des vivres

**LES CEREALES**  
Blé Northern no 2 57  
Avoine no 2 33  
Avoine no 3 31  
Avoine d'engrais no 1 30  
Orge no 3 36  
Maïs sud-africain 57

**PRIX DE GROS A MONTREAL**  
**FARINE**  
(Prix au boisseau. Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant).  
Première patente \$4.50  
Seconde patente \$3.90  
Forte à boulangier \$3.80

**ENGRAIS**  
(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant).  
Son \$17.25  
Gru blanc \$24.25  
Gru rouge \$19.25

**FOIN**  
(Prix la tonne).  
Extras no 2 \$11.50  
No 2 \$10.50  
No 3 \$8.50

**BEURRE**  
(Prix payé aux producteurs).  
Cant. de l'Est, no 1... 21 à 21 1/2  
**FROMAGE**  
Québec, blanc no 1... 10 à 10 1/2  
Ontario, blanc... 10 1/2 à 10 3/4  
**OEUF**  
(Prix la douzaine aux détaillants).  
Spéciaux... 41  
Extras... 39  
Premiers... 33  
Seconds... 24

**D'ENTREPOT**  
Premiers... 27  
Seconds... 21  
Ces prix sont pour les oeufs livrés dans des cartons. Les oeufs en vrac se vendent 2 sous de moins la douzaine.

**VOLAILES**  
Prix la livre aux détaillants pour volaille plumée de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas).  
Poulet à rôti... 20 à 26  
Poules... 18 à 22  
Jeunes canetons... 29  
Canards à rôti... 19  
Dindons... 24 à 26  
Oisons... 18  
Oies... 15

**POMMES DE TERRE**  
Montréal, 80 lbs... 50  
Green Mountains, 80 lbs... 65

**LES FRUITS**  
Oranges de Californie, Sunkist:  
126-150-176 \$6.00  
200-216 \$5.50  
250 \$5.25  
288 \$5.00  
Pêches, gr. ble. 2.00  
Poirs, gr. boîte \$3.75  
Pamplemousses \$5.00  
Citrons des Messine, No 300, \$11.00.  
Citrons de Californie, \$13.00.  
Bananes, no 1, le régime, \$3.25.  
Bananes moyennes, \$2.25.  
Pommes McIntosh \$2.50  
Wealthy \$2.15  
Pour cuire \$1.50  
Raisin Tokay, \$3.00.

**LEGUMES**  
Céleri canadien, la dz. \$0.80.  
Patates sucrées, \$1.50.  
Oignons espagnols, \$4.25.  
Oignons rouges, 100 lbs, \$2.75.  
Pois verts, \$4.50.

**Les ventes d'immeuble**  
On n'a enregistré hier que dix ventes, pour la somme totale de \$16,127. En voici la liste:  
Ahuntsic — Rue Garnier, bât. no 7107 à 7111A, lot no 484-210, terrain 25 x 31 mètres, J.-E. Giroux, E. Gauthier, \$4,000. J.-A. Savignac, notaire, 1932.  
Rue Boyer, bât. no 7538, lot nos 488-184, terrain 25 x 85 pieds, La Succession dame C.-L. Gobeille & G. Blais, \$800. J.-H. Girard, notaire, 1932.  
Cité de Verdun — Avenue Galt, bât. no 489 & 497, 1-2 de terrain 478 pieds, N. Desjardins & D. M. Realties Inc. \$7,900. E. Rousseau, notaire, 1932.  
Mercedes — Rue Duquesne, à Goubyourg, vacant, lot nos 29-800, terrain 25 x 82 pieds, A. David & F. Lépine, \$100. A. Gervais, notaire, 1932.  
Notre-Dame de Grâce — Avenue Rose-dale & New Westmont, vacant, lot nos 151-595, 596. A.-J. Shalinsky, vend. à M. Blumstein, \$1,650. G.-A. Richardson, notaire, 1932.  
Saint-Jean — Avenue Bloomfield, vacant, lot nos 617-983, terrain 25 x 78 pieds, N. Desjardins & Mlle G. Domke, \$1.90 et autres considérations. R.-A. Bargeron, notaire, 1932.  
Ville Mont-Royal-Nord — Avenue Hébert, vacant, lots nos 63-19, 62-45, 1-2 de terrain 31 x 64 & 80 pieds, J.-B. Parenteau & G.-N. Gobeille, \$800. R.-G. Beau-dou, notaire, 1932.  
Ville Pointe-Claire — Avenue Brien-du-Lac, vacant, lot no 61-13, T. Campa-sari, notaire, 1932.  
Vile Mont-Royal — Avenue Cornwall, vacant, parcelles 623-262, terrain 478 pieds, super. Hon. H. Baron Atholstain & E. L. MacMillan, \$120. D.-M. Rowatt, notaire, 1932.

**Cours sur la publicité**  
A partir de demain soir jusqu'au 29 mars, tous les mercredis soirs, à 7 heures 15, dans l'immeuble Bell, côté Beaver-Hall, MM. William Tait, professeur au McGill, C.-F. Sauter, diplômé, dessinateur, et Wallace G. North, économiste, ancien professeur, McGill, donneront des cours sur la publicité.

**Dividende déclaré**  
La Banque Royale du Canada, 2 1/2 %, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 31 octobre.

**Paul BENOIST, C.P.A.**  
COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ  
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles  
601, rue St-François-Xavier - CH. 205  
Tél. MARQUETTE 5333

## Les obligations

**Offre Dem.**  
Dominion du Canada 100% 100 1/2  
5 1/2% 1er nov. 1933 101 1/2 102 1/2  
5 1/2% 1er nov. 1934 102 1/2 103 1/2  
5 1/2% 1er mars 1937 107 1/2 108 1/2  
5 1/2% 1er sept. 1940 99 100  
5 1/2% 15 oct. 1945 102 1/2 103 1/2  
5 1/2% 15 oct. 1947 98 1/2 99 1/2  
5 1/2% 1er nov. 1948-50 97 1/2 98 1/2  
5 1/2% 1er nov. 1948-50 98 1/2 99 1/2  
5 1/2% 1er nov. 1948-50 99 1/2 100 1/2  
5 1/2% 15 nov. 1950 102 1/2 103 1/2  
5 1/2% 1er nov. 1941 102 1/2 103 1/2

**Avec la garantie de l'Etat**  
C.N.R. 4 1/2% 1931 98 1/2 99 1/2  
C.N.R. 4 1/2% 1934 98 1/2 99 1/2  
C.N.R. 4 1/2% 1936 98 1/2 99 1/2  
C.N.R. 4 1/2% 1938 97 1/2 98 1/2  
C.N.R. 4 1/2% 1935 100 102  
C.N.R. 5% 1909 104 1/2 105 1/2  
C.N.R. 5% 1970 104 1/2 105 1/2  
Cant. Harbor, 5% 1960 104 1/2 105 1/2  
Can. Nat. SS. 5% 1955 103 1/2 104 1/2

**Provinces et municipalités**  
Alberta, 6% 1947 102 103 1/2  
British Columbia, 6% 1947 102 103 1/2  
Ville de Montréal, 6% 1944 108 109  
Ville de Winnipeg, 6% 1942 108 109  
Manitoba, 6% 1947 101 102 1/2  
E. Can. de Montréal, 6% 1937 102 103 1/2  
Eaton, 5% 1950 105 106  
Nouv. Brunswick, 5 1/2% 1932 103 104  
Ontario, 5 1/2% 1947 105 106  
Saskatchewan, 6% 1932 99 100 1/2

**Compagnies**  
Abitibi, 5%, 1932 20 23  
Acad. Sugar, 5% 1946 83 85  
Alberta Grain, 6% 1946 80 82  
Algoma Steel, 5% 1962 11 15  
Can. Brew. 5% 1950 46 49  
Beauharnois, 6% 1959 54 57  
Building, 5% 1936 54 57  
Bell Telephone, 5% 1935 107 108  
Bell Telephone, 5% 1960 82 84  
B. C. Oil, 5% 1945 88 91  
Ont. Steel, 5% 1960 87 89  
B. C. Power, 5% 1960 92 95  
B. C. Telephone, 5% 1960 92 95  
Algary Brewing, 5% 1942 94 100  
Calgary Power, 5% 1947 75 80  
Can. Canners, 6% 1930 80 84  
Can. Cement, 5 1/2% 1941 80 84  
Can. Copper, 6% 1941 80 84  
Can. Cottons, 5% 1941 84 87  
Can. L. and P., 5% 1947 84 87  
Can. N. P., 5% 1933 104 106  
C. P. R., 6% 1942 84 87  
C. P. R., 5% 1934 84 87  
C. P. R., 5% 1954 92 95  
Can. Steamships, 5% 1943 83 85  
Can. Steamship, 6% 1941 45 47 1/2  
Can. Vickers, 6% 1947 78 81  
Cedars Rapids, 5% 1953 103 104  
Davies Wm., 6% 1943 81 84  
Dom. Canners, 6% 1940 92 94  
Dom. Glass, 6% 1933 82 84  
Dom. Manufact., 6% 1933 94 97  
Dom. Tar, 6% 1949 74 77  
Dom. Telegraph, 5 1/2% 1918 82 85  
Dom. Textile, 6% 1949 92 95  
Duke-Price Power, 6% 1966 61 65  
Eaton Realty, 6% 1947 78 81  
Firestone Tire, 7% 1937 112 117  
French Natl. Mail, 6% 1952 111 116  
El. Dev. of Ont., 5% 1933 107 111  
Fed. Grain, 6% 1944 79 83  
Gatineau Power, 5% 1956 80 83  
Gatineau Power, 5% 1941 80 83  
Barris Abattoirs, 6% 1947 86 89  
Int. P. & N. Rd., 6% 1968 58 64  
Jamaica P., 5% 1930 73 77  
Lake Rail, 6% 1951 97 101  
Mont. L. H. & P., 5% 1933 108 112  
Mont. L. H. & P., 5% 1970 102 105  
Mont. L. H. & P., 6% 1951 103 106  
Mont. Tram, 5% 1941 98 100  
Montreal Tram, 5% 1941 98 100  
Mont. Tram, 4 1/2% 1955 77 79  
Mont. Pub. Serv., 5% 1945 102 104  
Mont. C. and P., 5% 1947 99 101  
Mont. Isl. P., 5 1/2% 1957 97 100  
McCull. Front., 6% 1949 86 90  
MacLaren P., 5 1/2% 1961 77 80  
McKinnon Ind., 6 1/2% 1945 93 97  
Ont. P. S., 5 1/2% 1950 70 74  
Ont. Steel, 5% 1943 80 84  
Ottawa Elec., 5% 1933 96 100  
Ottawa L. H. & P., 5% 1957 94 97  
Ottawa Val. Pow., 5 1/2% 1970 95 98  
Pacific Burt., 5% 1948 104 108  
Penman, 5 1/2% 1951 83 87  
Price Bros., 6% 1943 46 49  
Prof. L. and P., 5% 1946 100 104  
Quebec Pow., 5% 1968 89 93  
Rio Jan. Tram, 5% 1933 85 89  
Hudson P. and P., 6% 1942 79 83  
Rouville, 5% 1947 93 97  
Shaw W. and P., 6% 1937 81 84  
Shaw W. and P., 5% 1970 78 81  
Shaw W. and P., 6% 1970 69 74  
Smith H., 5 1/2% 1953 60 63  
South. C. P., 5% 1955 93 96  
St. Law. Flour, 6% 1941 80 84  
Steel of Can., 6% 1940 102 106  
United Grain, 5 1/2% 1948 82 85  
Un. Secs., 5 1/2% 1932 83 87  
China, Walmsley, 6% 1943 80 84  
West K. Power, 5% 1956 91 95  
Western Power, 5% 1949 94 98  
Wilson, J. C. Ltd., 6% 1938 89 93  
Winnipeg Elec., 5% 1935 87 91

**Bourse de New-York**  
Cours fournis par la maison GEFROIN & RAINVILLE, courtiers, 125, rue Notre-Dame ouest, Montréal.  
Ouv.  
Air Reduction 35 1/2  
Allied Chemical 72 1/2  
American Can 72 1/2  
American & Foreign Power 79 1/2  
American Power & Light 9 1/2  
American Smelting 14 1/2  
American Water Works 22 1/2  
American Tel. & Tel. 103 1/2  
Anacosta 9 1/2  
Atchafalpa 42 1/2  
Atlantic Refining 16 1/2  
Auburn 44 1/2  
Baldwin Locomotive 6 1/2  
Baltimore & Ohio 12 1/2  
Bethlehem Steel 17 1/2  
Canadian Pacific 14 1/2  
Commercial Solvents 9 1/2  
Chrysler Motors 14 1/2  
Columbia Gas & Electric 13 1/2  
Cons. Gas of New York 25 1/2  
Continental Can. Co. 30 1/2  
Corn Products 50 1/2  
Commonwealth Southern 3 1/2  
Dupont 35 1/2  
Elec. Pow. & Light Corp. 9 1/2  
Freight Texas 20 1/2  
General Foods Corp. 29 1/2  
General Motors 16 1/2  
General Electric 16 1/2  
Hudson Motors 5 1/2  
Int. Tel. & Tel. Co. 9 1/2  
Johns Manville 22 1/2  
Southern Pacific 19 1/2  
Kearney-Cochran 23 1/2  
Loew's Theaters 25 1/2  
Mack Trucks 21 1/2  
Montgomery & Ward 12 1/2  
Nash Car. Co. 14 1/2  
National Biscuit 38 1/2  
National Power Light 14 1/2  
New York Central 23 1/2  
North American 28 1/2  
New Haven 15 1/2  
Packard Motors 3 1/2  
Pennsylvania R. R. 15 1/2  
Phillips Petroleum 5 1/2  
Pub. Service of New Jersey 47 1/2  
Radio Corporation 7 1/2  
Republic Iron & Steel 19 1/2  
Sears Roebuck 19 1/2  
Simmons Bed 8 1/2  
Southern Pacific 19 1/2  
Southern Railway 9 1/2  
Standard Brand 15 1/2  
Standard Oil of New Jersey 28 1/2  
Society Water Oil 9 1/2  
Studebaker 5 1/2  
Union Pacific 63 1/2  
United Aircraft 17 1/2  
United Gas Improvement 17 1/2  
U. S. Industrial Alcohol 25 1/2  
U. S. Steel 38 1/2  
Panadium 13 1/2  
Western Union 28 1/2  
Westinghouse 28 1/2  
Woodworth 37 1/2

**Sur le Curb**  
Cours fournis par la maison L.-J. Forget & Cie, 471, rue Saint-François-Xavier  
Ventes: 10 B. Am. Oil 8 1/2  
35 D. Eng. W. 13  
172 Imperial Oil 9 1/2  
10 In. Petrol. 10 1/2  
UTIL. Power 1 1/4  
520 Sisco 82  
20 Noranda 10 00  
81 82

**L'examen des postiers**  
Aujourd'hui ont commencé, à l'Université de Montréal, les examens annuels pour les employés des Postes à Montréal. Ils se poursuivront pendant deux jours au même endroit. Les examinateurs sont MM. J. A. Cardinal, J. C. Martin et W. Pilon.

**La loi de faillite**  
AVIS est par les présentes donné que EMMANUEL DUQUETTE, de Ste-Martine, Qué., a le 12ème jour d'octobre 1932, fait cession autorisée de tous ses biens au bénéfice de ses créanciers, et que l'Hon. Jules Allard, sequestre officiel, m'a nommé Gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers, leur première assemblée aient élu un Syndic pour administrer les biens du débiteur.

**Sous la loi de faillite**  
Dans l'affaire de: JOSEPH QUENNEVILLE, journalier de St-Jérôme, comté Terrebonne, P.Q., cédant-liquidateur.  
AVIS est par les présentes donné que le susnommé a le quatorze octobre 1932, fait une cession autorisée de tous ses biens au bénéfice de ses créanciers, et que M. Jules Allard, sequestre officiel, m'a nommé Gardien des biens du débiteur jusqu'à la première assemblée des créanciers.

**La loi de faillite**  
AVIS est par les présentes donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au Palais de Justice à Montréal, chambre 31, le vingt-huit octobre 1932, à dix heures de l'avant-midi.

**La loi de faillite**  
AVIS est par les présentes donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au Palais de Justice à Montréal, chambre 31, le vingt-huit octobre 1932, à dix heures de l'avant-midi.

## BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée  
(Compilation de la maison L.-G. Beauharnois)

Ventes Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
99 Bell Telephone	98 1/2	98 1/2	98	98 1/2	+
402 Brazier Tractor	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	+
10 B.C. Packers	17	—	—	17	+
25 Can. Bronze	17	—	—	17	+
5 Canada Cement	4 1/4	—	—	4 1/4	+
535 Can. Par. Ry	15 1/4	16	15 1/4	16	+ 7/8
15 Con. Smelting	69	69 1/2	69	69 1/2	+ 1/8
13 Dom. Bridge	17	—	—	17	+
240 Int. Nickel	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	+ 5/8
5 Lindsay, C. W.	3	—	—	3	+
25 Massey-Harris	8 3/4	—	—	8 3/4	+
10 McColl Frontenac	33 1/4	34 1/2	33 1/2	34 1/2	+ 1/4
253 Mont. Power	41 3/4	42	41 3/4	42 3/4	+ 3/4
193 Mont. P. Deb.	16	—	—	16	+
110 Nat. Breweries	130	130	129	129	—
101 Ogilvie	14 1/2	—	—	14 1/2	+ 1/4
50 Quebec Power	14	14 1/2	12 1/2	12 3/4	- 1 1/2
1200 Shawinigan W. and P.	19 1/2	—	—	19 1/2	- 1/2
115 Steel of Canada	12 1/4	—	—	12 1/4	—
50 Western Groceries	12 1/4	—	—	12 1/4	—

## A WALL STREET

**Mouvement de hausse**  
New-York, 18. — Les cours se sont avancés rapidement ce matin, reprenant plus de leur recul d'hier. L'activité était aussi plus grande. Au nombre des titres qui se sont avancés de 2 à 3 points, on remarque American Can, American Telephone, U. S. Steel, Case, Allied Chemical, Consolidated Gas, Santa Fe, Union Pacific et N. Y. Central. L'argent à demande est toujours à 1 pour cent.

**Shawinigan réduit son dividende**  
A midi on a annoncé que les directeurs de la Shawinigan Water and Power Co. réduisaient son dividende de moitié. Les administrateurs ont déclaré deux dividendes, l'un de 12 sous par action pour le troisième trimestre, payable le 15 novembre aux actionnaires inscrits le 21 octobre, et un de 13 sous par action pour le dernier trimestre, payable le 15 janvier aux actionnaires inscrits le 21 décembre.

**Le marché des changes**  
Cote des devises étrangères fournies par la maison L.-G. Beauharnois et Cie, banquiers et agents de change:  
Cours moyens le 18 octobre 1932  
Montréal  
Angleterre, liv. st. 4.86 2-3 83.74  
France, franc 3.92 0427  
Belgique, franc 13.9 1510  
Italie, lire 19.3 0558  
Suisse, franc 19.3 2195  
Hollande, florin 40.2 4375  
Espagne, peseta 19.3 0890  
Suède, couronne 26.8 1915  
Norvège, couronne 26.8 1880  
Danemark, couronne 26.8 1930  
Brésil, milreis 0.32 0830  
Etats-Unis, dollar 8% prime  
Allemagne, R. marks 23.8 25.80

**Sur le Curb**  
Cours fournis par la maison L.-J. Forget & Cie, 471, rue Saint-François-Xavier  
Ventes: 10 B. Am. Oil 8 1/2  
35 D. Eng. W. 13  
172 Imperial Oil 9 1/2  
10 In. Petrol

# LA VIE SPORTIVE

## A mon avis...

**Gus Sonnenberg, l'ancien champion du monde des poids lourds, a remporté la victoire hier soir sur Charles Straak dans la rencontre principale mise à l'affiche par les promoteurs Ripol et Létourneau alors que l'expert du coup de bélier a pris deux chutes sur son rival pendant que Straak a réussi à river les épaules de Gus dans le deuxième engagement.**

La victoire de Sonnenberg ne fut pas très populaire ou plutôt la décision de l'arbitre McKimmie fut sévèrement critiquée dans le troisième engagement. McKimmie a accordé la victoire à Sonnenberg sur une chute roulante mais nous sommes convaincus que l'arbitre n'a nullement cherché à favoriser l'ancien champion du monde mais qu'il a tout simplement commis une erreur de jugement.

La rencontre fut excitante et intéressante au possible mais il faut admettre que du commencement à la fin Sonnenberg s'est affirmé supérieur à son adversaire et qu'il méritait bien la victoire malgré la décision hâtive de McKimmie.

Sonnenberg a pris la première chute en vingt-quatre minutes, à la suite de quoi il a obtenu la victoire en dix minutes. C'est grâce à son fameux coup de bélier que Sonnenberg s'est assuré la première chute mais par la suite Straak a pu éviter le "flying tackle" et l'ancien champion a dû avoir recours aux ciseaux de corps et aux bras barés pour dominer son rival.

Trois athlètes brillèrent par leur absence hier soir alors que Lehman, Anderson et Marino ne purent venir à Montréal et le promoteur Ripol dut les remplacer par Simon, Loew et Allaire. Ces changements ont été bien accueillis par les quatre mille personnes présentes et il faut ajouter que le public n'a rien perdu au change.

La semi-finale a été très intéressante alors que le comte George Zarynowski était opposé au Franco-Américain, Louis Allaire. Le Russe a réussi à vaincre son rival en prenant une chute en 16 minutes et 55 secondes. Cette rencontre fut rapide et très scientifique et lorsque les deux athlètes quittèrent l'arène vainqueur et vaincu furent longuement applaudis.

Les autres rencontres n'ont pas manqué d'intérêt et il faut dire que la séance d'hier fut bien réussie. Frank Judson a obtenu la décision sur Jack Ganson dans un engagement de vingt minutes, Alfred Mercier et Raoul Simon firent match nul de quinze minutes tandis que Yvon Robert, qui fait des progrès constants, a remporté la victoire sur Louis Loew en tombant le Français en 15 minutes et 25 secondes.

Le promoteur avait l'intention d'opposer le vainqueur du match principal d'hier soir contre le champion Deglane lundi soir prochain mais Sonnenberg est dans l'impossibilité de venir à la semaine prochaine et notre promoteur local doit se mettre en communications aujourd'hui avec Joe Malczewicz et Browning pour s'assurer les services de l'un ou de l'autre pour faire face au champion mondial lors de la soirée de clôture qui aura lieu lundi soir prochain.

**X.-E. NARBONNE**

## Belle victoire de la ligue Mont-Royal

La Ligue de Hockey Mont-Royal a remporté un véritable triomphe hier soir à l'assemblée de la Q.A.H.A., alors que se prenait le vote des diverses ligues affiliées à cette association sur la requête présentée par le président Max Larocque dans le but de faire reconnaître ce circuit comme ligue senior. Grâce aux efforts constants et au travail infatigable du président Larocque et de Me Charles Cabana, de Sherbrooke, les délégués ont accordé un vote de 27 contre 3 en faveur de la requête mais il est ramené que le groupe senior en appeller de cette décision à la C.A.H.A.

M. LaRocque a déclaré qu'il était assuré pour le moment des clubs Champêtre, Verdun A.C., St. Michel, Lafontaine et du St-François-Xavier, car le St-François-Xavier a reçu l'ordre de retourner à l'Arena Mont-Royal, maintenant qu'il est de la catégorie senior, comme les autres.

Il reste le cas de l'Université de Montréal qui fut acceptée dans la Ligue Mont-Royal. Reste à sanctionner la sanction de la Q.A.H.A., sanction qui sera prononcée mercredi, lors d'une seconde réunion à Queen's.

Le Groupe Senior se réunira ce soir au Windsor.

## COURSE en Bicyclette AU FORUM Du 17 au 22 Octobre

"Sprints" spéciaux cinq fois par jour. 1.00 p.m. 9.00 p.m. 4.00 p.m. 11.30 p.m. 2 heures du matin. Prix: 50c, 75c, \$1.00. Sièges de loges: \$1.50. TAXE INCLUSE.

## Programme intéressant à l'International

C'est ce soir qu'aura lieu à l'International Sporting Club la deuxième séance d'intérieur du promoteur Georges Deslongchamps et cette soirée promet de rivaliser avec celle de la semaine dernière.

Le programme de ce soir mettra aux prises dans la rencontre principale René Angrignon et John Marchand. Cette rencontre fournira une lutte très contestée. Marchand n'est pas absolument particulièrement sûr des tactiques qu'il emploie pour arriver à son but tandis qu'Angrignon, toujours reconquis pour son habileté et un grand favori des amateurs de lutte, devra le suivre de près, s'il ne veut pas subir le sort de John Bélanger mardi soir dernier alors que celui-ci fut victime de Marchand.

La rencontre semi-finale suscite beaucoup d'intérêt. Lucien Grégoire, jeune lutteur local, aura alors l'occasion de faire valoir ses capacités ayant pour adversaire Armand Courville. Bien que son style ne rencontre pas toujours l'approbation de la foule, Grégoire a cependant fait preuve de capacités surprenantes et avec un peu plus d'expérience il deviendra un des meilleurs lutteurs de sa classe. Courville est bien connu des amateurs et tout en réalisant la force de son adversaire, croit pouvoir, grâce à sa rapidité remarquable, remporter la victoire.

Sam Chuck sera opposé à Jim Delisle dans une préliminaire de trente minutes tandis que la première rencontre au programme verra deux poids lourds aux prises, Henri Lalonde et Shura Lev-luck.

## Beau succès au St-Zotique

Le Cercle Paroissial St-Zotique a tenu hier soir, en ses salles, le premier tournoi de boxe et de lutte de la saison et cette soirée fut des mieux réussies. Les rencontres à l'affiche ont été intéressantes et contestées, tandis que l'assistance se composait de plus de douze cents personnes.

Voici les résultats de boxe: 100 lbs. — Boisseau, Marceau, obtient la décision sur Petrin, Pte-St-Charles. 108 lbs. — Greenridge, Beld-Cort, a la décision sur Daigle, Mar. 118 lbs. — Brisebois, St-Zot., a knock-out Poitras, P.-St-Char., dans la 2e ronde. 126 lbs. — Mayer, St-Zot., a obtenu la décision sur Galland. 135 lbs. — Young, St-Zot., a eu la décision sur Brunet, Ste-Clothilde.

Semi-finale. — Powell, Westward, a la décision sur Pilote. Finale. — H. Tassé, St-Zot., a la décision sur Keller.

Dans un combat de boxe pour garçons de 45 livres, le jeune Beauchamp, du Griffintown, a battu le jeune Durocher, de la Pointe-Saint-Charles.

Résultats de la lutte: Casavant a eu le dessus sur Montpetit et Gaudreau firent match nul.

## POSITION DES EQUIPES A 5 HRES 30 P. M.

1. Lepage-Audy	— 302	milles
2. Stubecke-Zach	— 20	points, 5
3. Parrott-Rush	— 50	points.
4. Gadou-Beckman	— 46	points.
5. Hill-Bartell	— 21	points, 7
6. Peden-Fielding	— 50	points.
7. Horder-Elder	— 30	points.
8. Baggio-Lands	— 28	points.
9. McNamara-Petri	— 23	points, 8
10. Crossley-Elder	— 21	points.
11. Walthour-Grim	— 12	points, 10
12. Van Slambrouck-Declercq	— 19	points, 11
13. DeFillipo-Saetta	— 26	points.

A 9 HRES P. M.		
1-Lepage et Audy	— 353	7 44
2-Gadou et Beckman	— 353	6 46
3-Parrott et Rush	— 353	3 50
4-Stubecke et Zach	— 353	3 20
5-Crossley et Elliott	— 353	1 21
6-Hill et Bartell	— 353	0 21
7-Baggio et Lands	— 352	9 28
8-McNamara et Petri	— 352	9 23
9-Peden et Fielding	— 352	8 50
10-Walthour et Grimm	— 352	7 12
11-DeFillipo et Saetta	— 352	3 26
12-Van Slambrouck et Declercq	— 352	1 19

A 1 HEURE A. M.		
1-Lepage-Audy	— 459	2 60
2-Stubecke-Zach	— 459	2 50
3-Gadou-Beckman	— 459	1 61
4-Baggio-Lands	— 458	9 65
5-Parrott-Rush	— 458	8 83
6-Crossley-Elliott	— 458	3 36
7-Hill-Bartell	— 458	5 45
8-McNamara-Petri	— 458	1 88
9-Peden-Fielding	— 458	1 88
10-Horder-Elder	— 458	3 30
11-Walthour-Grim	— 457	3 12
12-DeFillipo-Saetta	— 457	2 41

A 9 H. CE MATIN		
1.—Stubecke-Zach	— M. T. Pts	
2.—Lepage-Audy	— 537 1 74	
3.—Gadou-Beckman	— 537 1 71	
4.—Baggio-Lands	— 536 0 73	
5.—Parrott-Rush	— 536 7 73	
6.—Crossley-Elliott	— 536 5 73	
7.—Hill-Bartell	— 536 4 46	
8.—McNamara-Petri	— 536 1 41	
9.—Peden-Fielding	— 536 0 114	
10.—Horder-Elder	— 535 9 38	
11.—Walthour-Grim	— 535 2 15	
12.—DeFillipo-Saetta	— 535 1 57	

SPRINTS A 1 H. A. M.		
Premier: Van Clambrouck, Lepage, Peden, Parrott.		
Deuxième: Fielding, Declercq, Hill, Elder.		
Troisième: Gadou, Peden, Baggio, Petri.		
Quatrième: Rush, Lands, Crossley, Walthour.		
Cinquième: Lepage, Grimm, Baggio, Van Slambrouck.		
Sixième: Audy, Elder, Fielding, Stubecke.		
Septième: Peden, Bartell, DeFillipo, Grimm.		
Huitième: Beckman, Lands, Crossley, Elder.		
Neuvième: Peden, Petri, Gadou, Horder.		
Dixième: Backman, Saetta, Rush, Hill.		

SPRINTS A 1 H. P. M.		
Premier: Horder, Declercq, Lepage, Gadou.		
Deuxième: Beckman, Parrott, Peden, DeFillipo.		
Troisième: Fielding, Gadou, Lepage, McNamara.		
Quatrième: Baggio, Elliott, Stubecke, DeFillipo.		
Cinquième: McNamara, Lepage, Gadou, Fielding.		
Sixième: Baggio, Van Slambrouck, Parrott, Peden.		
Septième: Saetta, Gadou, Zach, Horder.		
Huitième: Parrott, DeFillipo, Petrie, Stubecke.		
Neuvième: Horder, Walthour, Zach, Lands.		
Dixième: Bartell, DeFillipo, Stubecke, Parrott.		

SPRINTS A 4 H. P. M.		
Premier: Hill, Rush, Crossley, Zach.		
Deuxième: Stubecke, Horder, Fielding, Lands.		
Troisième: Rush, Crossley, Lepage, Zach.		
Quatrième: McNamara, Parrott, Horder, Bartell.		
Cinquième: Peden, Lepage, Elder, Gadou.		
Sixième: Beckman, Parrott, Lands, McNamara.		
Septième: Audy, Rush, Walthour, Crossley.		
Huitième: Crossley, Lepage, Zach, Petri.		
Neuvième: Parrott, Saetta, Horder, McNamara.		
Dixième: Fielding, Lepage, Gadou, Bartell.		

SPRINTS A 9 H. P. M.		
Premier: Fielding, Zach, Gadou, DeFillipo.		
Deuxième: Zach, Hill, Elliott, Lepage.		
Troisième: Peden, Van Slambrouck, Elliott, Saetta.		
Quatrième: Lepage, Lands, Hill, Saetta.		
Cinquième: Zach, DeFillipo, Elliott, Bartell.		
Sixième: Fielding, Hill, Rush, Beckman.		
Septième: Parrott, Beckman, Zach, Elliott.		
Huitième: Lands, Lepage, Parrott, Hill.		
Neuvième: Bartell, Baggio, Crossley, Stubecke.		
Dixième: Parrott, Backman, Bartell, Petri.		

SPRINTS A 11.30 P. M.		
Premier—Declercq Lands, Bartell, Zach.		
Deuxième—DeFillipo, Declercq, Petri, Stubecke.		
Troisième — Baggio, Declercq, Saetta, Audy.		
Quatrième—Petri, Zach, Peden, Lepage.		
Cinquième—Crossley, Zach, Fielding, Lepage.		
Sixième—Peden, Baggio, McNamara, Declercq.		
Septième—Parrott, Elder, Lands, Petri.		
Huitième—Peden, Rush, Bartell, Stubecke.		
Neuvième—Lands, Gadou, Lepage, Parrott.		
Dixième—Rush, Peden, Horder, Baggio.		

SPRINTS A 1 H. A. M.		
Premier: Van Clambrouck, Lepage, Peden, Parrott.		
Deuxième: Fielding, Declercq, Hill, Elder.		
Troisième: Gadou, Peden, Baggio, Petri.		
Quatrième: Rush, Lands, Crossley, Walthour.		
Cinquième: Lepage, Grimm, Baggio, Van Slambrouck.		
Sixième: Audy, Elder, Fielding, Stubecke.		
Septième: Peden, Bartell, DeFillipo, Grimm.		
Huitième: Beckman, Lands, Crossley, Elder.		
Neuvième: Peden, Petri, Gadou, Horder.		
Dixième: Backman, Saetta, Rush, Hill.		

SPRINTS A 1 H. P. M.		
Premier: Horder, Declercq, Lepage, Gadou.		
Deuxième: Beckman, Parrott, Peden, DeFillipo.		
Troisième: Fielding, Gadou, Lepage, McNamara.		
Quatrième: Baggio, Elliott, Stubecke, DeFillipo.		
Cinquième: McNamara, Lepage, Gadou, Fielding.		
Sixième: Baggio, Van Slambrouck, Parrott, Peden.		
Septième: Saetta, Gadou, Zach, Horder.		
Huitième: Parrott, DeFillipo, Petrie, Stubecke.		
Neuvième: Horder, Walthour, Zach, Lands.		
Dixième: Bartell, DeFillipo, Stubecke, Parrott.		

SPRINTS A 4 H. P. M.		
Premier: Hill, Rush, Crossley, Zach.		
Deuxième: Stubecke, Horder, Fielding, Lands.		
Troisième: Rush, Crossley, Lepage, Zach.		
Quatrième: McNamara, Parrott, Horder, Bartell.		
Cinquième: Peden, Lepage, Elder, Gadou.		
Sixième: Beckman, Parrott, Lands, McNamara.		
Septième: Audy, Rush, Walthour, Crossley.		
Huitième: Crossley, Lepage, Zach, Petri.		
Neuvième: Parrott, Saetta, Horder, McNamara.		
Dixième: Fielding, Lepage, Gadou, Bartell.		

SPRINTS A 9 H. P. M.		
Premier: Fielding, Zach, Gadou, DeFillipo.		
Deuxième: Zach, Hill, Elliott, Lepage.		
Troisième: Peden, Van Slambrouck, Elliott, Saetta.		
Quatrième: Lepage, Lands, Hill, Saetta.		
Cinquième: Zach, DeFillipo, Elliott, Bartell.		
Sixième: Fielding, Hill, Rush, Beckman.		
Septième: Parrott, Beckman, Zach, Elliott.		
Huitième: Lands, Lepage, Parrott, Hill.		
Neuvième: Bartell, Baggio, Crossley, Stubecke.		
Dixième: Parrott, Backman, Bartell, Petri.		

SPRINTS A 11.30 P. M.		
Premier—Declercq Lands, Bartell, Zach.		
Deuxième—DeFillipo, Declercq, Petri, Stubecke.		
Troisième — Baggio, Declercq, Saetta, Audy.		
Quatrième—Petri, Zach, Peden, Lepage.		
Cinquième—Crossley, Zach, Fielding, Lepage.		
Sixième—Peden, Baggio, McNamara, Declercq.		
Septième—Parrott, Elder, Lands, Petri.		
Huitième—Peden, Rush, Bartell, Stubecke.		
Neuvième—Lands, Gadou, Lepage, Parrott.		
Dixième—Rush, Peden, Horder, Baggio.		

SPRINTS A 1 H. A. M.		
Premier: Van Clambrouck, Lepage, Peden, Parrott.		
Deuxième: Fielding, Declercq, Hill, Elder.		
Troisième: Gadou, Peden, Baggio, Petri.		
Quatrième: Rush, Lands, Crossley, Walthour.		
Cinquième: Lepage, Grimm, Baggio, Van Slambrouck.		
Sixième: Audy, Elder, Fielding, Stubecke.		
Septième: Peden, Bartell, DeFillipo, Grimm.		
Huitième: Beckman, Lands, Crossley, Elder.		
Neuvième: Peden, Petri, Gadou, Horder.		
Dixième: Backman, Saetta, Rush, Hill.		

SPRINTS A 1 H. P. M.		
Premier: Horder, Declercq, Lepage, Gadou.		
Deuxième: Beckman, Parrott, Peden, DeFillipo.		
Troisième: Fielding, Gadou, Lepage, McNamara.		
Quatrième: Baggio, Elliott, Stubecke, DeFillipo.		
Cinquième: McNamara, Lepage, Gadou, Fielding.		
Sixième: Baggio, Van Slambrouck, Parrott, Peden.		
Septième: Saetta, Gadou, Zach, Horder.		
Huitième: Parrott, DeFillipo, Petrie, Stubecke.		
Neuvième: Horder, Walthour, Zach, Lands.		
Dixième: Bartell, DeFillipo, Stubecke, Parrott.		

SPRINTS A 4 H. P. M.		
Premier: Hill, Rush, Crossley, Zach.		
Deuxième: Stubecke, Horder, Fielding, Lands.		
Troisième: Rush, Crossley, Lepage, Zach.		
Quatrième: McNamara, Parrott, Horder, Bartell.		
Cinquième: Peden, Lepage, Elder, Gadou.		
Sixième: Beckman, Parrott, Lands, McNamara.		
Septième: Audy, Rush, Walthour, Crossley.		
Huitième: Crossley, Lepage, Zach, Petri.		
Neuvième: Parrott, Saetta, Horder, McNamara.		
Dixième: Fielding, Lepage, Gadou, Bartell.		

SPRINTS A 9 H. P. M.		
Premier: Fielding, Zach, Gadou, DeFillipo.		
Deuxième: Zach, Hill, Elliott, Lepage.		
Troisième: Peden, Van Slambrouck, Elliott, Saetta.		
Quatrième: Lepage, Lands, Hill, Saetta.		
Cinquième: Zach, DeFillipo, Elliott, Bartell.		
Sixième: Fielding, Hill, Rush, Beckman.		
Septième: Parrott, Beckman, Zach, Elliott.		
Huitième: Lands, Lepage, Parrott, Hill.		
Neuvième: Bartell, Baggio, Crossley, Stubecke.		
Dixième: Parrott, Backman, Bartell, Petri.		

SPRINTS A 11.30 P. M.		
Premier—Declercq Lands, Bartell, Zach.		
Deuxième—DeFillipo, Declercq, Petri, Stubecke.		
Troisième — Baggio, Declercq, Saetta, Audy.		
Quatrième—Petri, Zach, Peden, Lepage.		
Cinquième—Crossley, Zach, Fielding, Lepage.		
Sixième—Peden, Baggio, McNamara, Declercq.		
Septième—Parrott, Elder, Lands, Petri.		
Huitième—Peden, Rush, Bartell, Stubecke.		
Neuvième—Lands, Gadou, Lepage, Parrott.		
Dixième—Rush, Peden, Horder, Baggio.		

SPRINTS A 1 H. A. M.		
Premier: Van Clambrouck, Lepage, Peden, Parrott.		
Deuxième: Fielding, Declercq, Hill, Elder.		
Troisième: Gadou, Peden, Baggio, Petri.		
Quatrième: Rush, Lands, Crossley, Walthour.		
Cinquième: Lepage, Grimm, Baggio, Van Slambrouck.		
Sixième: Audy, Elder, Fielding, Stubecke.		
Septième: Peden, Bartell, DeFillipo, Grimm.		
Huitième: Beckman, Lands, Crossley, Elder.		
Neuvième: Peden, Petri, Gadou, Horder.		
Dixième: Backman, Saetta, Rush, Hill.		

SPRINTS A 1 H. P. M.		
Premier: Horder, Declercq, Lepage, Gadou.		
Deuxième: Beckman, Parrott, Peden, DeFillipo.		
Troisième: Fielding, Gadou, Lepage, McNamara.		
Quatrième: Baggio, Elliott, Stubecke, DeFillipo.		
Cinquième: McNamara, Lepage, Gadou, Fielding.		
Sixième: Baggio, Van Slambrouck, Parrott, Peden.		
Septième: Saetta, Gadou, Zach, Horder.		
Huitième: Parrott, DeFillipo, Petrie, Stubecke.		
Neuvième: Horder, Walthour, Zach, Lands.		
Dixième: Bartell, DeFillipo, Stubecke, Parrott.		

SPRINTS A 4 H. P. M.		
Premier: Hill, Rush, Crossley, Zach.		
Deuxième: Stubecke, Horder, Fielding, Lands.		
Troisième: Rush, Crossley, Lepage, Zach.		
Quatrième: McNamara, Parrott, Horder, Bartell.		
Cinquième: Peden, Lepage, Elder, Gadou.		
Sixième: Beckman, Parrott, Lands, McNamara.		
Septième: Audy, Rush, Walthour, Crossley.		
Huitième: Crossley, Lepage, Zach, Petri.		
Neuvième: Parrott, Saetta, Horder, McNamara.		
Dixième: Fielding, Lepage, Gadou, Bartell.		

SPRINTS A 9 H. P. M.		
Premier: Fielding, Zach, Gadou, DeFillipo.		
Deuxième: Zach, Hill, Elliott, Lepage.		
Troisième: Peden, Van Slambrouck, Elliott, Saetta.		
Quatrième: Lepage, Lands, Hill, Saetta.		
Cinquième: Zach, DeFillipo, Elliott, Bartell.		
Sixième: Fielding, Hill, Rush, Beckman.		
Septième: Parrott, Beckman, Zach, Elliott.		
Huitième: Lands, Lepage, Parrott, Hill.		
Neuvième: Bartell, Baggio, Crossley, Stubecke.		
Dixième: Parrott, Backman, Bartell, Petri.		

SPRINTS A 11.30 P. M.		
Premier—Declercq Lands, Bartell, Zach.		
Deuxième—DeFillipo, Declercq, Petri, Stubecke.		
Troisième — Baggio, Declercq, Saetta, Audy.		
Quatrième—Petri, Zach, Peden, Lepage.		
Cinquième—Crossley, Zach, Fielding, Lepage.		
Sixième—Peden, Baggio, McNamara, Declercq.		
Septième—Parrott, Elder, Lands, Petri.		
Huitième—Peden, Rush, Bartell, Stubecke.		
Neuvième—Lands, Gadou, Lepage, Parrott.		
Dixième—Rush, Peden, Horder, Baggio.		

SPRINTS A 1 H. A. M.		
Premier: Van Clambrouck, Lepage, Peden, Parrott.		
Deuxième: Fielding, Declercq, Hill, Elder.		
Troisième: Gadou, Peden, Baggio, Petri.		
Quatrième: Rush, Lands, Crossley, Walthour.		
Cinquième: Lepage, Grimm, Baggio, Van Slambrouck.		
Sixième: Audy, Elder, Fielding, Stubecke.		
Septième: Peden, Bartell, DeFillipo, Grimm.		
Huitième: Beckman, Lands, Crossley, Elder.		
Neuvième: Peden, Petri, Gadou, Horder.		
Dixième: Backman, Saetta, Rush, Hill.		

SPRINTS A 1 H. P. M.		
Premier: Horder, Declercq, Lepage, Gadou.		
Deuxième: Beckman, Parrott, Peden, DeFillipo.		
Troisième: Fielding, Gadou, Lepage, McNamara.		
Quatrième: Baggio, Elliott, Stubecke, DeFillipo.		
Cinquième: McNamara, Lepage, Gadou, Fielding.		
Sixième: Baggio, Van Slambrouck, Parrott, Peden.		
Septième: Saetta, Gadou, Zach, Horder.		
Huitième: Parrott, DeFillipo, Petrie, Stubecke.		
Neuvième: Horder, Walthour, Zach, Lands.		
Dixième: Bartell, DeFillipo, Stubecke, Parrott.		

SPRINTS A 4 H. P. M.		
Premier: Hill, Rush, Crossley, Zach.		
Deuxième: Stubecke, Horder, Fielding, Lands.		
Troisième: Rush, Crossley, Lepage, Zach.		
Quatrième: McNamara, Parrott, Horder, Bartell.		
Cinquième: Peden, Lepage, Elder, Gadou.		
Sixième: Beckman, Parrott, Lands, McNamara.		
Septième: Audy, Rush, Walthour, Crossley.		
Huitième: Crossley, Lepage, Zach, Petri.		
Neuvième: Parrott, Saetta, Horder, McNamara.		
Dixième: Fielding, Lepage, Gadou, Bartell.		

SPRINTS A 9 H. P. M.		
Premier: Fielding, Zach, Gadou, DeFillipo.		
Deuxième: Zach, Hill, Elliott, Lepage.		
Troisième: Peden, Van Slambrouck, Elliott, Saetta.		
Quatrième: Lepage, Lands, Hill, Saetta.		
Cinquième: Zach, DeFillipo, Elliott, Bartell.		
Sixième: Fielding, Hill, Rush, Beckman.		
Septième: Parrott, Beckman, Zach, Elliott.		
Huitième: Lands, Lepage, Parrott, Hill.		
Neuvième: Bartell, Baggio, Crossley, Stubecke.		
Dixième: Parrott, Backman, Bartell, Petri.		

SPRINTS A 11.30 P. M.		
Premier—Declercq Lands, Bartell, Zach.		
Deuxième—DeFillipo, Declercq, Petri, Stubecke.		
Troisième — Baggio, Declercq, Saetta, Audy.		
Quatrième—Petri, Zach, Peden, Lepage.		
Cinquième—Crossley, Zach, Fielding, Lepage.		
Sixième—Peden, Baggio, McNamara, Declercq.		
Septième—Parrott, Elder, Lands, Petri.		
Huitième—Peden, Rush, Bartell, Stubecke.		
Neuvième—Lands, Gadou, Lepage, Parrott.		
Dixième—Rush, Peden, Horder, Baggio.		

SPRINTS A 1 H. A. M.		
P		

Les cours Romier

Le problème de l'or

Troisième leçon de M. Lucien Romier à l'auditorium du Plateau

M. Lucien Romier a parlé du problème de l'or, hier soir, dans le troisième de la série de cours qu'il donne à l'auditorium du Plateau sous les auspices de la Faculté de droit. Avant d'aborder son sujet il a dit que c'était avec beaucoup de scrupule qu'il parlait d'une question aussi délicate depuis quelques années que le problème de l'or, surtout pour la traiter devant un maître comme M. Edouard Montpetit.

L'or, a continué le conférencier, est à la fois une marchandise, un instrument de mesure pour les prix et par conséquent une référence à la monnaie, et c'est aussi la base de la formation de crédit. C'est une marchandise, non pas absolument la plus précieuse, mais celle que l'ensemble des hommes recherche avec le plus de considération et, je dirais, de foi. Une marchandise est plus ou moins chère selon qu'elle peut servir plus ou moins pratiquement, selon aussi qu'elle est plus rare, mais de plus elle est chère en raison du prestige pur dont elle jouit auprès de l'ensemble des hommes. L'or a toutes ces qualités.

Le prix de l'or Si demain on ne se servait plus de l'or comme garantie de la monnaie, je ne suis pas sûr qu'après un certain temps il ne reprendrait pas exactement sa même valeur. Comme toutes les marchandises, l'or a un prix qui varie suivant la production et suivant l'offre et la demande. Ces variations pour une mesure sont très regrettables, et on s'est posé la question de savoir si l'on pouvait fixer le prix de l'or.

Je crois que fixer le prix de l'or, c'est fixer en même temps les prix des marchandises; fixer les prix, c'est possible à la rigueur dans le cadre national, avec la dictature, mais il sera toujours impossible de fixer internationalement d'une façon durable le prix d'une marchandise, parce que personne ne peut tenir en mains les échanges du monde entier. Même si on pouvait faire un accord pour l'Amérique par exemple, on ne pourrait empêcher un pays d'Asie, pour se garantir, de payer l'or plus cher, et par conséquent de fausser toute votre balance économique.

Il y a là-dedans une part de convention, mais aussi une part très considérable de réalité, et quand on discute cette question de l'or, il ne faut jamais mettre en doute que l'or ait une valeur en soi qui le dispense presque d'avoir une valeur bancaire, une valeur artificielle. C'est la différence que l'on distingue entre l'or et tous les autres procédés de paiement ou d'échange.

Le bimétallisme Prenons le cas de l'argent. Il y a aujourd'hui beaucoup de gens qui demandent pourquoi on ne revient pas au bimétallisme. J'estime que lorsque le bimétallisme existait, c'était déjà un pur artifice, mais il y avait l'habitude et surtout un équilibre d'échange et de crédit adapté au bimétallisme. Tout cela a disparu. Si aujourd'hui vous introduisiez une nouvelle monnaie, ou cette monnaie sera légale de l'or, c'est-à-dire qu'elle sera de l'or, ou bien elle aura une très faible valeur sur le marché. Ce serait uniquement une opération d'inflation. Il peut y avoir intérêt aujourd'hui pour les producteurs d'argent à demander le bimétallisme, mais vous aboutirez à l'inflation, il est encore plus économique de la faire avec du papier qu'avec de l'argent. D'ailleurs, ce problème de l'argent est un problème caractéristique du mouvement des richesses actuelles, de leur fortune et de leurs infortunes. Si on donne à l'argent en 1913 une valeur indice de 200 le chiffre proportionnel pour 1931 serait de 12. Pourquoi? Parce qu'à la base de la question de l'argent il y a non seulement la dévalorisation des monnaies d'argent d'Orient, non seulement le développement des mines, mais le fait que l'argent est un sous-produit du plomb et du zinc, et tant qu'on produira du plomb et du zinc on produira de l'argent, lors même que le prix en tomberait à zéro.

Indice formé de moyennes de prix Un grand économiste américain a proposé qu'au lieu de se référer à l'or on se réfère à un indice formé des moyennes des prix des principales marchandises, surtout des matières premières, indice purement économique qu'on pourrait modifier à volonté. Il y a à cela deux objections. Je me demande, si le cours d'une monnaie, et par conséquent les prix, était fixé par des hommes, quels seraient les hommes chargés de le fixer. J'ai la plus grande confiance en l'honnêteté des économistes, mais si 4 ou 5 économistes pouvaient fixer l'indice de la valeur des monnaies du monde entier, ils pourraient tous s'enrichir dans pas plus de cinq minutes. Il leur suffirait de modifier le prix des monnaies, ne serait-ce que d'un millième, et de jouer ensuite à la baisse.

Ce système au surplus ne pourrait fonctionner que dans un cercle fermé. Supposons qu'on trouve les économistes ayant fait le vœu de pauvreté, ayant renoncé à toute relation avec les banquiers, que ce conseil angélique fixe l'indice monétaire, aujourd'hui, dans l'ensemble de son rayon d'action, disons pour l'Amérique, l'Europe occidentale et les Dominions. Un marchand de Java, qui n'importe que du riz, voudra s'emparer du marché et commencera pour cela à jeter par terre en offrant son sucre à 20 ou 30 pour cent plus bas que

l'indice. Ce serait la même chose pour une foule d'autres produits. Et si vous voulez suivre le marché il faudra sans cesse changer l'indice: autant avoir une monnaie instable.

Diminution du pourcentage de garantie

Il y a une autre théorie, celle qui dit: Il n'y a pas assez d'or dans le monde pour le volume des échanges, par conséquent ne faudrait-il pas diminuer le pourcentage d'or nécessaire pour garantir les monnaies? Je suppose que tout le monde arrive à se mettre d'accord là-dessus (on n'y arriverait pas facilement, car tous les créanciers s'objecteraient à être payés avec un or déprécié et ce serait, au lieu de la guerre entre peuples, la guerre entre créanciers et débiteurs) nous aurions une mesure d'inflation qui aboutirait exactement au même résultat que la situation actuelle, parce que les prix au bout de quelque temps s'ajusteraient au prix de l'or, et vous seriez dans la même situation.

La seule base du crédit — Deux phénomènes

Je crois donc qu'il faut se résigner à garder l'or parce qu'on ne peut pas faire autrement, parce que, pour les hommes, c'est la seule base du crédit, que pour la plupart des hommes, c'est le refuge pour se garantir contre les épreuves de la fortune. Nous devons considérer le problème de l'or comme intangible à sa base.

Il y a eu dans ces dernières années deux grandes interrogations liées de deux phénomènes concernant l'or. Le premier phénomène a été celui de l'inflation de crédit, le second la concentration de l'or dans certains pays.

L'inflation de crédit, tout le monde en parle mais peu de gens ont mis les points sur les i; je vais essayer de mettre les points au moins sur les i majuscules. L'inflation de crédit a commencé, a été préparée à partir de 1925, elle a duré jusqu'en 1929 et a cessé à ce moment parce que les événements y ont mis fin. Veuillez vous rappeler que c'est la date à laquelle l'Angleterre est revenue à la parité or. Avec \$100 d'or, vous pouvez prêter rigoureusement \$100 de crédit, vous pouvez donner des lettres, des billets, convertibles en or pour \$100. Il est d'usage pour les banques d'émission d'étendre beaucoup cette faculté d'émission de crédit. On prend d'ordinaire pour base trois fois autant de billets qu'on a d'or; trois cents millions de billets pour cent millions d'or par exemple. L'inflation du crédit a consisté à donner aux monnaies, ou plus exactement aux billets de banques convertibles en or — le sterling et le dollar — la même valeur qu'à l'or lui-même; c'est-à-dire que vous avez cent millions en or, normalement vous émettez trois cents millions de billets, mais si vous prenez en principe que ces billets sont de l'or, vous substituez à une garantie de base une garantie de base quatre.

Mais quand on travaille en crédit avec une base or solidement fixée, il faut faire des transferts effectifs de garantie quand on travaille sur de la monnaie, on travaille sur des comptes. Supposons, c'est une hypothèse, que les Etats-Unis prêtent à l'Angleterre un milliard, conversion à été passée concernant l'intérêt, disons 2 ou 3 pour cent. Au point de vue pratique, du moment que le dollar a la valeur de l'or lui-même, rien n'a bougé, il n'est pas sorti d'or des Etats-Unis, simplement la banque d'Angleterre a inscrit à son actif un crédit d'un milliard, et la Banque de réserve fédérale a inscrit un milliard à son passif.

Supposons maintenant que l'Angleterre prête à son tour cet argent à l'Allemagne à 7 ou 8 pour cent: c'est fait une belle opération. Le point important, c'est que, comme le sterling on ne le livre pas d'or, mais des billets. Alors, les Etats-Unis qui ont tant d'or qu'avant l'opération ont le même pouvoir d'émission quant à l'intérieur; et c'est la même chose en Angleterre. On a donc mis en circulation dans le monde un milliard en surplus.

Du jour où le dollar et le sterling sont considérés comme de l'or tous les comptes de dollars et de sterling dans le monde entier sont emetteurs de crédit, et émetteurs au-dessus de leur valeur comme toutes les valeurs or. Et avec cela on est arrivé, en 1929, à des crédits multipliés par 16! Cela fait bien en période de prospérité, avec la hausse des prix. De plus, l'inflation de crédit, comme l'inflation monétaire est difficile à arrêter parce que les banques y ont intérêt; plus il y a de crédit, plus elles touchent de pourcentage.

Il faut employer ces crédits et l'on construit des usines ou l'on spéculé à la hausse à la Bourse, et on arrive ainsi à la surproduction et au suroutillage. Et la baisse se déclanche et alors il se produit ce qui est la baisse d'un tiers des consommateurs, immédiatement les banques augmentent leur marge de liquidation d'un tiers, et un tiers des crédits accordés disparaît de l'armature économique. Et comme le retrait du crédit se produit sur des crédits d'inflation, il est bien plus considérable. C'est le phénomène le plus important de ceux qui se sont produits depuis ces dernières années. Supposons qu'une banque américaine a prêté en Angleterre: qu'en Angleterre on a prêté elle somme en Argentine. Arrive la baisse des prix, la banque américaine rappelle un tiers de son créant, l'Angleterre fait de même pour son emprunter argentin, et trois

crédits sont baissés du tiers. Le dernier emprunteur, celui qui a reçu l'argent, a immobilisé son capital, comme c'est le cas dans les pays neufs et surtout en Allemagne, le crédit se trouve "gelé". Dans ce cas le seul bénéficiaire de l'inflation est celui qui a immobilisé le capital et qui est insolvable. Si le prêt s'est fait à l'intérieur du pays, vous pouvez saisir la propriété ou le capital a été placé, mais si vous avez prêté à l'étranger, dans bien des cas le pays a déclaré un moratoire. Les banques sont alors étranglées et il faut des prodiges des gouvernements pour les soutenir. On y arrive souvent en réduisant le fardeau de la dette, comme ça été le cas lors de la dévalorisation du sterling.

Au moment donc du rappel du crédit, il y a destruction d'un tiers du capital. N'est-il pas passé quelque part? Non, il est détruit. M. Romier cite à ce sujet l'exemple qui a déjà employé aux Hautes Etudes; j'ai acheté une maison \$10,000. Je paie \$5,000 de mon argent et j'emprunte \$5,000. Arrive la crise, la valeur de la maison baisse à \$5,000. Je suis forcé de la vendre. Je rembourse mon créancier, et mon argent est disparu. Et cet argent ne va nulle part, pas même à celui qui a payé la propriété seulement \$5,000, car il n'en retirera pas plus que le rendement de \$5,000 sans quoi elle n'aurait pas baissé de prix à ce point. Ceux qui ont acheté des valeurs de bourse à 50 pour cent moins cher que leur prix de 1929 n'ont fait une bonne opération que si les prix remontent; la différence représente la baisse du prix, elle a disparu.

La distribution de l'or

Le conférencier parle ensuite de la distribution de l'or. Il explique le jeu de la balance commerciale: les transactions entre citoyens de pays différents doivent être soldées en or; il y a compensation pour une partie, mais lorsque la balance n'est pas égale, le pays qui a le plus acheté doit payer la différence en or. En période de prospérité, en période de confiance, cette perte d'or n'amène pas de violents mouvements d'or parce que l'or revient d'où il est parti: à mesure qu'un pays perd de l'or, le taux de l'intérêt chez lui augmente, et alors, l'or qu'il avait été obligé de céder revient pour toucher l'intérêt élevé. L'histoire des échanges entre les Etats-Unis et l'Europe de 1919 à 1929 illustre ce fait: les Etats-Unis ont prêté en Europe à peu près le montant versé par l'Europe aux Etats-Unis. Il n'y a donc jamais d'accumulation de l'or en période de confiance et de prospérité.

La sécurité

Mais il y a un autre élément qui joue dans le mouvement de l'or, c'est la sécurité. En principe la balance est toujours équilibrée. Il arrive cependant des circonstances où il ne s'agit plus d'une balance commerciale; ce sont des capitaux et non des marchandises qui fuient le pays; et alors ils n'y reviennent pas et cet or va chercher un refuge ailleurs. Le propre de la période où nous sommes, c'est que l'or, c'est-à-dire les capitaux, n'est pas en quête de bénéfices ou d'intérêt, mais de sécurité.

Alors le capitaliste qui veut aujourd'hui placer sa fortune ne la placera pas en Chine, ni au Japon, ni en Russie, ni en Europe orientale où il y a des troubles, ni dans les sous-empire de la Chine, ni en Allemagne, où il y a aussi le régime du moratoire. Il reste un certain nombre de petits pays: Suisse, Belgique, Hollande, etc., et trois grands pays: Angleterre, France, Etats-Unis. Les petits pays ont une limite d'absorption de l'or; quelle que soit leur prospérité, ils ne présentent tout de même pas une surface qui garantisse autant que les grands pays. Il resterait les trois grands pays, c'est-à-dire leurs monnaies: le sterling, le dollar et le franc. Mais les capitaux ont commencé à fuir l'Angleterre au moment où le cabinet travailliste les a menacés de taxes qui étaient pratiquement des confiscations, et en second lieu lorsque le sterling ne fut plus au prix de l'or. Il reste donc maintenant deux pays: la France et les Etats-Unis.

Dans la distribution actuelle de l'or, ce qui joue un rôle essentiel, c'est la sécurité sociale, financière et économique. Et lorsque la France prête à un pays en mauvaise situation, dès que ce pays a distribué cet or chez lui, l'or revient se placer en France. Et vous pouvez verser dans les pays en état de moratoire tout l'or que vous voudrez, il n'y restera pas. La France ne cherche pas à garder l'or, mais il est attaché à Paris par une sorte de lien élastique: nous pouvons le lancer où nous voulons, il revient.

La position de pays refuge de l'or aujourd'hui n'est d'ailleurs pas une situation aussi bonne qu'on le croit. En Suisse la concentration de l'or amène une hausse des prix et une inflation monétaire. La redistribution de l'or se fera automatiquement par le rétablissement de la sécurité dans chaque Etat, et ne peut se réaliser autrement. Supposons que l'Angleterre stabilise sa monnaie et qu'on ait confiance en son gouvernement: l'or retournera à Londres. Si demain l'Allemagne consentait une garantie aux capitaux, non seulement elle n'en manquerait pas, mais comme elle paie toujours un intérêt supérieur à celui des autres, elle en aurait en surabondance.

La France a une réserve d'or énorme qui, avec son avoir convertible en or, atteint 90 milliards de francs, c'est-à-dire une réserve égale sinon supérieure à la circulation du pays et qui, pour près d'un tiers, représente des capitaux étrangers. En raison de la congestion des crédits, le commerce extérieur de la France va se trouver en déficit croissant pendant assez longtemps; il y aura donc de légères pertes d'or à partir de maintenant. Cela ne peut pas avoir d'influence parce que la France reste toujours un pays refuge. Aux Etats-Unis, nous sommes devant un point d'interrogation gé-

gantique: est-ce que les Etats-Unis, au taux actuel du dollar, peuvent supporter leur dette intérieure? Autrement dit, est-ce qu'ils peuvent imposer à la nation américaine des sacrifices suffisants pour assurer la stabilité du dollar sans inflation?

Si l'inflation se produisait, les capitaux américains feraient ce qui ne leur est jamais arrivé jusqu'ici: ils fuiraient leur propre pays. Aucune attaque de l'Europe ne peut toucher au dollar, mais si un jour aux Etats-Unis un gouvernement commettait l'imprudence de laisser faire une inflation, il y aurait une avalanche de capitaux américains sur l'Europe, avalanche d'une ampleur qu'on ne peut concevoir parce que cela amènerait dans une nation relativement jeune, qui a vécu presque entièrement de la foi dans la prospérité indéfinie et dans l'ambition d'une suprématie économique et financière, une déception qui atteindrait la racine de l'âme de ces Etats-Unis qui se sont crus, qui ont été en une certaine mesure, maîtres de l'univers après la guerre. Et c'est pourquoi, bien que, économiquement, le problème de la monnaie américaine soit aujourd'hui incertain, je pense que les Etats-Unis trouveront chez eux d'assez grands caractères pour s'opposer à une mesure de facilité qui compromettrait la monnaie du pays et par le fait mettrait les voisins dans une situation extrêmement difficile.

P. S.

La navigation

Canada-Afrique

Il y aurait moyen de rétablir des communications entre le Canada et les possessions britanniques de l'est de l'Afrique, déclarait hier M. James G. Parmelee, lors d'un déjeuner à bord du *Calgary*, de la Elder Dempster, s'il y a des perspectives de développer davantage le commerce entre le Canada, Kenya et Tanganyika. M. Parmelee opine qu'il y a des possibilités d'échanges avantageux entre le Canada et l'Afrique orientale et que la compagnie Elder Dempster ne tarderait pas à établir un service maritime régulier entre ces différents pays. Au cours de sa causerie, M. Parmelee a rappelé que le commerce canadien pourrait prendre de l'expansion et que l'établissement d'une ligne directe serait grandement facilité s'il y avait échange commercial entre le Canada et l'Afrique-est en même temps qu'entre le Canada, la Grèce, l'Egypte et les autres pays qui se trouveraient sur la route maritime. Puis M. Parmelee a laissé entendre que la ratification des ententes à la conférence économique impériale d'Ottawa par les gouvernements des pays intéressés ne pourrait qu'amener le commerce à se développer entre les différentes parties de l'Empire et que l'établissement d'une ligne directe entre le Canada et l'est de l'Afrique ne pouvait plus être qu'une question de temps.

Le "Citadelle"

Le *Citadelle*, construit au prix de \$29,000 dans les chantiers de Lauzon, Lévis, a été livré samedi dernier au ministère de la marine. On utilisera le *Citadelle* comme remorqueur et comme il est muni d'une pompe à incendie, il servira au besoin, à combattre les feux qui pourraient se déclarer soit dans le port de Québec, soit à bord des navires.

Libéraux mécontents

Le Club libéral Lemieux a tenu une assemblée hier soir. MM. C. Trempe, M. Bonenfant et L. Liénart protestent contre la destitution de certains employés municipaux qui auraient été remplacés par des conservateurs.

Le Club libéral Lemieux a décidé d'aller porter en délégation mercredi auprès du comité exécutif.

Le Club a critiqué surtout MM. J. M. Gahias, H. A. Quintal, Léon Trépanier, J. A. Francoeur.

Greffier de la Cour du recorder

M. Alban Ouellette, nommé greffier de la Cour du recorder, par le comité exécutif, entre aujourd'hui dans ses nouvelles fonctions. Les deux autres greffiers sont M. Antonio Lamer et Armand Pagé.

Conservateurs de Québec-Ouest

Québec, 18. — L'Association de la Jeunesse conservatrice du comté de Québec-Ouest tiendra une assemblée générale, vendredi soir prochain, dans la salle du Cercle athlétique, no 1090 1/2, rue St-Valier, à St-Sauveur de Québec. M. Auguste Boyer, de Montréal, sera l'orateur principal.

Les autres orateurs seront MM. Frédéric Dorion, avocat; Pierre Bertrand, député de St-Sauveur; J. B. Arsenault, John Clark.

Taxables ou non

Le recorder Aimé Leblanc décidera ces jours-ci si les clubs privés doivent payer une taxe de \$25 par table de billard ou de pool comme dans le cas des salles de pool et de billard. Le Club Lafayette, qui a ses locaux rue Saint-Laurent, est un endroit auquel seuls les membres ont accès. Le président du club, M. J. A. Chalifoux, prétend que la ville n'a pas le droit de lui réclamer \$25 par table parce que le public n'a pas accès à ces tables. Son club est un club privé et il est d'opinion que comme tel il n'a pas à payer de taxe. Si le recorder Leblanc donne raison au club Lafayette, la ville perdrait des revenus considérables par le fait que tous les clubs privés cesseraient de payer \$25 par table en taxes directes au trésor municipal.

Advertisement for Dupuis Chandails. It features a drawing of a man in a sweater and cap. Text includes: 'Vu le nombre limité, nous ne pouvons pas remplir les commandes téléphoniques.', 'Poitrines 34 à 44. Prix ord. 1.79. Spécial, chacun .99.', 'Nous n'aurions jamais espéré, l'an dernier, pouvoir acheter de tels chandails à un prix assez avantageux pour vous les offrir en retour à ce prix minime... et cette vente établit un record commercial...', 'Chandails tout laine et de bonne épaisseur pour l'automne et l'hiver.', 'Nous nous attendons à une grande affluence de clients: mercredi et nous nous sommes préparés en conséquence... cependant soyez ici dès neuf heures — la quantité est limitée.', 'A. J. Dugal, e.-p. & dir. général. Armand Dupuis, sec.-trés.', 'A rez-de-chaussée (Ste-Catherine)', 'Dupuis Frères', 'Albert Dupuis, président. A. J. Dugal, e.-p. & dir. général. Armand Dupuis, sec.-trés.', 'PLateau 5151'

Une décision du juge Stubbs

Ce magistrat du Manitoba acquitte cinq hommes accusés d'avoir causé du désordre lors d'une grève et d'avoir été trouvés en possession d'armes dangereuses — Les réflexions de M. Stubbs

Winnipeg, 18 (S.P.A.) — M. le juge L. Saint-George Stubbs a acquitté hier en Cour de comté cinq hommes accusés d'avoir causé du désordre lors de la grève du mois de juillet dernier aux ateliers Wellwood et d'avoir été trouvés en possession d'armes dangereuses. Les cinq hommes accusés sont John Charney, James Collins, David Rousen, Jared Little, et Henry Yadernick.

Après avoir entendu la preuve, M. le juge Stubbs a déclaré qu'il n'était pas prêt à trouver les accusés coupables, même d'une offense technique. D'ailleurs, trois de ces hommes sont de très jeunes gens et l'un d'eux n'a pas encore vingt ans.

Les policiers, dit-il, en prononçant son jugement, étaient sur le terrain de bonne heure ce matin-là afin de tenir les grévistes et de permettre ainsi à ceux qui voulaient travailler d'entrer dans l'édifice sans être importunés. Il y eut quelques cailloux de lancés, mais personne ne fut infortuné.

Il n'y a rien dans la preuve qui établisse que les accusés ont lancé des cailloux. Ils affirment tous qu'ils n'en ont pas lancé. Deux d'entre eux admettent qu'ils portaient des bâtons, mais ils ajoutent qu'ils ne les portaient que pour se protéger parce que lors d'une rencontre précédente avec la police ils avaient été attaqués sans raison aucune et rossés par la police.

Les accusés alléguent qu'ils ont eu à subir des mauvais traitements de la part des policiers pendant et après l'arrestation. La preuve m'a convaincu que les policiers ont usé de force physique et de violence plus qu'il n'était nécessaire ou convenable et souvent pour des fins purement punitives.

L'une des épigrammes de feu Elbert Hubbard était celle-ci: "La société est très tolérante; elle pardonne tout à l'exception de la vérité." Par société, il faut entendre le petit nombre qui contrôle la masse. Le rôle de la masse est de servir ces quelques individus et de leur obéir. Après quelques autres considérations, M. le juge Stubbs a poursuivi en ces termes: "Le magistrat ne doit pas dire la vérité de crainte d'offenser les officiers de la Couronne qui se trouvent à détenir le pouvoir ou la hiérarchie légale ou les deux ensemble. Plus particulièrement en des temps comme ceux que nous traversons, la crainte est la passion dominante. Nous sommes des gens frappés de peur. Il semble impossible de faire face à la situation. Les gens sont troublés et frappés de panique. Cette crainte s'affirme par l'usage que l'on fait de la force et par les restrictions que l'on impose partout. "De quoi avons-nous peur? Nous avons peur de faire face aux réalités de la situation; nous avons peur de la vérité complète avec toutes les conséquences inexorables qu'elle entraîne. "Qu'il existe la crainte, on ne peut trouver de justice. Le tribunal devient un instrument du pouvoir; les juges deviennent des soldats chargés d'écraser des rébellions, le procès n'est plus qu'une expédition punitive ou une excuse de cé-

Advertisement for Dupuis Chandails. It features a drawing of a man in a sweater and cap. Text includes: 'Vu le nombre limité, nous ne pouvons pas remplir les commandes téléphoniques.', 'Poitrines 34 à 44. Prix ord. 1.79. Spécial, chacun .99.', 'Nous n'aurions jamais espéré, l'an dernier, pouvoir acheter de tels chandails à un prix assez avantageux pour vous les offrir en retour à ce prix minime... et cette vente établit un record commercial...', 'Chandails tout laine et de bonne épaisseur pour l'automne et l'hiver.', 'Nous nous attendons à une grande affluence de clients: mercredi et nous nous sommes préparés en conséquence... cependant soyez ici dès neuf heures — la quantité est limitée.', 'A. J. Dugal, e.-p. & dir. général. Armand Dupuis, sec.-trés.', 'A rez-de-chaussée (Ste-Catherine)', 'Dupuis Frères', 'Albert Dupuis, président. A. J. Dugal, e.-p. & dir. général. Armand Dupuis, sec.-trés.', 'PLateau 5151'

La surenchère...

(Suite de la deuxième page) choisir autre chose car même en Grande-Bretagne l'on reconnaît que le Canada a des industries textiles à sauvegarder. Du temps qu'il était au pouvoir, le chef libéral n'a jamais accordé une bien grande attention à la préférence britannique sur les produits textiles. L'accord que nous venons de passer avec la Grande-Bretagne accorde à celle-ci une préférence complète à propos des textiles de toile. Ces articles entrèrent en franchise.

La Grande-Bretagne obtient encore une préférence marquée pour les produits de la verrerie. Elle obtient encore la préférence pour les produits du fer et de l'acier que le Canada doit importer de l'étranger. Les modifications tarifaires qui résultent de la conférence impériale auront pour effet de bien répartir le commerce entre les pays de l'Empire tout en tenant compte de l'intérêt du consommateur.

M. Mackenzie King trouve à redire parce que les accords ont été conclus pour une période de cinq années. L'ancien gouvernement li-

béral a conclu quatre traités de commerce qui devaient durer quatre années. La période de cinq ans a été choisie pour les accords impériaux parce que les parties concernées tiennent à ce que l'on puisse se bien rendre compte des résultats de la nouvelle politique. L'écart entre le tarif de préférence britannique et les tarifs intermédiaire et général? Le traité franco-canadien, conclu par l'ancien gouvernement libéral, ne prévoyait-il pas un écart de ce genre? L'écart est simplement maintenu.

Le Canada s'engage à fournir certains produits à la Grande-Bretagne à des prix qui ne seront pas supérieurs aux prix mondiaux. N'est-il pas heureux que le Canada se soit ainsi assuré des marchés abrités (sheltered markets) en Grande-Bretagne pour son blé, son cuivre, son plomb, son zinc, etc.? La Grande-Bretagne convient d'imposer un tarif sur ces mêmes produits qui viennent de l'étranger mais à la condition que le Canada puisse les lui fournir de façon à répondre à ses besoins. Autrement la Grande-Bretagne se réserve le droit d'ouvrir ses marchés aux pays étrangers. Il n'y a cependant rien dans l'accord anglo-canadien qui défende au Canada de vendre ces mêmes produits à n'importe quel pays étranger.

Le chef libéral prétend que le gouvernement épiète sur les droits du Parlement en lui soumettant des accords tout préparés, qu'il ne s'agit plus que de faire ratifier par une majorité. Le chef libéral n'a-t-il pas eu le loisir d'exercer à loisir son droit d'opposition? N'a-t-il pas eu le loisir de parler pendant près de quatre heures? Tous les députés qui voudront parler pourront participer au débat. La majorité parlementaire se prononcera en définitive mais n'est-ce pas toujours ainsi que les décisions se prennent dans les parlements?

Un peu avant onze heures le débat a été ajourné par M. James Malcolin, député libéral de Bruce-Nord, ancien ministre du commerce. Emile BENOIST

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE DEVOIR. Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies: paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez HARBOUR 1241.

